

**UNIVERSITE DE LILLE
FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE**

Année de soutenance : 2024

N°:

**THESE POUR LE
DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE**

Présentée et soutenue publiquement le 14 juin 2024

Par SUIRE Sophie

Née le 13/04/1996 à Saint-Aubin-Les-Elbeuf - France

Comment guider l'étudiant dans la construction de son projet professionnel ?

JURY

Président :

Monsieur le Professeur Philippe BOITELLE

Assesseurs :

Madame le Docteur Céline CATTEAU

Monsieur le Docteur Maxime BEDEZ

Madame le Docteur Charlotte PRUVOST

Président de l'Université :	Pr. R. BORDET
Directrice Générale des Services de l'Université :	A.V. CHIRIS FABRE
Doyen UFR3S :	Pr. D. LACROIX
Directrice des Services d'Appui UFR3S :	
Doyen de la faculté d'Odontologie – UFR3S :	Pr. C. DELFOSSE
Responsable des Services :	L. KORAÏCHI
Responsable de la Sclolarité :	G. DUPONT

PERSONNEL ENSEIGNANT DE LA FACULTE

PROFESSEURS DES UNIVERSITES

K. AGOSSA	Parodontologie
P. BOITELLE	Responsable du département de Prothèse
T. COLARD	Fonction-Dysfonction, Imagerie, Biomatériaux
C. DELFOSSE	Doyen de la faculté d'Odontologie – UFR3S Odontologie Pédiatrique Responsable du département d'Orthopédie dento-faciale
E. DEVEAUX	Responsable du Département de Dentisterie Restauratrice Endodontie

MAITRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES

T. BECAVIN	Fonction-Dysfonction, Imagerie, Biomatériaux
A. BLAIZOT	Prévention, Epidémiologie, Economie de la Santé, Odontologie Légale

F. BOSCHIN	Responsable du Département de Parodontologie
C. CATTEAU	Responsable du Département de Prévention, Epidémiologie, Economie de la Santé, Odontologie Légale.
X. COUTEL	Biologie Orale
A. de BROUCKER	Fonction-Dysfonction, Imagerie, Biomatériaux
M. DEHURTEVENT	Prothèses
C. DENIS	Prothèses
F. DESCAMP	Prothèses
M. DUBAR	Parodontologie
A. GAMBIEZ	Dentisterie Restauratrice Endodontie
F. GRAUX	Prothèses
M. LINEZ	Dentisterie Restauratrice Endodontie
T. MARQUILLIER	Odontologie Pédiatrique
G. MAYER	Prothèses
L. NAWROCKI	Responsable du Département de Chirurgie Orale Chef du Service d'Odontologie A. Caumartin - CHRU Lille
C. OLEJNIK	Responsable du Département de Biologie Orale
P. ROCHER	Fonction-Dysfonction, Imagerie, Biomatériaux
L. ROBBERECHT	Dentisterie Restauratrice Endodontie
M. SAVIGNAT	Responsable du Département des Fonction-Dysfonction, Imagerie, Biomatériaux
T. TRENTESAUX	Responsable du Département d'Odontologie Pédiatrique
J. VANDOMME	Prothèses

MAITRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES ASSOCIES

M. BEDEZ	Chirurgie Orale, Parodontologie, Biologie
R. WAKAM KOUAM	Prothèses

Réglementation de présentation du mémoire de Thèse

Par délibération en date du 29 octobre 1998, le Conseil de la Faculté de Chirurgie Dentaire de l'Université de Lille a décidé que les opinions émises dans le contenu et les dédicaces des mémoires soutenus devant jury doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'ainsi aucune approbation, ni improbation ne leur est donnée.

Aux membres du jury,

Monsieur le Professeur Philippe BOITELLE

Professeur des Universités – Praticien Hospitalier

Section de Réhabilitation Orale

Département Prothèses

Docteur en Chirurgie Dentaire

- o Habilitation à Diriger des Recherches (Université de Lille)
- o Docteur de l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité.
Spécialité : Mécanique des matériaux.

Master 2 recherche Biologie et Santé, mention Biologie cellulaire et biologie quantitative – Université Lille 2

Maîtrise de Sciences Biologiques et Médicales – Université Lille 2

CES d'Odontologie Prothétique option Prothèse fixée – Université Paris Descartes

Prix 2006 Annual Scholarship Award for outstanding academic achievements in dentistry – Pierre Fauchard Academy Foundation – New-York – U.S.A

Responsable du Département de Prothèses

Responsable de l'Unité Fonctionnelle de Prothèse

Responsable du DU Biomimétique, Esthétique et Numérique (Lille)

Chargé de mission à la Formation Continue

Madame le Docteur Céline CATTEAU

Maître de Conférences des Universités – Praticien Hospitalier

Section Développement, Croissance et Prévention

*Département Prévention, Epidémiologie, Economie de la Santé, Odontologie
Légale*

Docteur en Chirurgie Dentaire

Docteur en Odontologie de l'Université d'Auvergne

Master II Recherche « Santé et Populations » - Spécialité Evaluation en
Santé & Recherche Clinique - Université Claude Bernard (Lyon I)

Maîtrise de Sciences Biologiques et Médicales (Lille 2)

Formation à la sédation consciente par administration de MEOPA pour
les soins dentaires (Clermont-Ferrand)

Formation certifiante « concevoir et évaluer un programme éducatif
adapté au contexte de vie d'un patient » (CERFEP Lille)

1^{ère} Assesseur « faculté d'Odontologie » - UFR3S Lille

Responsable du Département Prévention et Epidémiologie, Economie
de la Santé et Odontologie Légale

Monsieur le Docteur Maxime BEDEZ

Maître de Conférences des Universités associé

Section Chirurgie Orale, Parodontologie, Biologie Orale

Département Biologie Orale

Docteur en Chirurgie Dentaire

Spécialiste qualifié en Médecine Bucco-Dentaire

Praticien Hospitalier

Master II Biologie et Santé – parcours « Immunité, Inflammation, Infection »

Université de Lille

Certificat d'Etudes Supérieures Universitaires de Prothèse Fixée – Université
d'Aix-Marseille

Madame le Docteur Charlotte PRUVOST

Chef de Clinique des Universités – Assistant Hospitalier des CSERD

Section Développement, Croissance et Prévention

*Département Prévention, Epidémiologie, Economie de la Santé, Odontologie
Légale*

Docteur en Chirurgie Dentaire

Je dédie cette thèse,

Table des matières

Table des abréviations.....	14
Introduction.....	16
1. Mise en contexte.....	16
1.1 Formation des chirurgiens-dentistes	16
1.1.1 Accès aux études odontologiques	16
1.1.2 Déroulement des études odontologiques	18
1.1.3 Double cursus.....	20
1.2 Le développement professionnel continu	21
1.2.1 La formation continue, une obligation pour les chirurgiens-dentistes	21
1.2.2 Formations obligatoires.....	22
1.2.3 Formations au sein des universités.....	23
1.2.4 Formations privées.....	25
1.3 Projet professionnel.....	26
1.3.1 Activités de soins.....	26
1.3.1.1 Typologie d'activité.....	26
1.3.1.2 Modalités d'exercice.....	27
1.3.1.2.1 Exercice de ville.....	27
1.3.1.2.2 Exercice hospitalier ou hospitalo-universitaire.....	28
1.3.1.2.3 Établissement médico-social.....	30
1.3.1.3 Structure d'exercice.....	31
1.3.2 Autres missions.....	32
1.3.2.1 Chirurgien-dentiste conseil.....	32
1.3.2.2 Chirurgien-dentiste expert.....	32
1.3.2.3 Armée.....	33
1.3.2.4 Institution.....	34
1.3.2.5 Mandats électoraux.....	34
1.3.2.6 Recherche et industrie.....	35
1.4 Carte mentale.....	36
2. Matériels et méthodes.....	37
2.1 Type d'étude.....	37
2.2 Champ d'étude.....	37
2.3 Autorisation.....	38
2.4 Recueil des données.....	38
3. Résultats et discussion.....	40
3.1 Résultats.....	40
3.1.1 Profil des étudiants.....	40
3.1.2 Vision de la vie professionnelle.....	41
3.1.3 Intégration du projet professionnel.....	43
3.2 Discussion.....	46
Conclusion.....	53
Références bibliographiques.....	54
Tables des illustrations.....	59
Annexes.....	60

Table des abréviations

Abréviation	Définition
ACECDL	Association corporative des étudiants en chirurgie-dentaire de Lille
ADF	Association dentaire française
ADFOC	Associations départementales de formation odontologique continue
ANDPC	Agence nationale du développement professionnel continu
ARS	Agence régionale de santé
AUEC	Attestation universitaire d'enseignement complémentaire
BCC	Bloc de connaissances et compétences
CBCT	Cone beam computed tomography
CCU-AH	Chef de clinique universitaire – Assistant hospitalier
CES	Certificat d'études supérieures
CH(U)	Centre hospitalier (universitaire)
CNG	Centre national de gestion
CPAM	Caisse primaire d'assurance-maladie
CRP	Conseiller en radioprotection
CSCT	Certificat de synthèse clinique et thérapeutique
DES	Diplôme d'études spécialisées
DFGSO	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques
DFASO	Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques
DPC	Développement professionnel continu
D(I)U	Diplôme (inter) universitaire
ECTS	European credit transfer and accumulation system
HAS	Haute autorité de santé
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
LAS	Licence avec option accès santé
MSP	Maison de santé pluriprofessionnelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONCD	Ordre national des chirurgiens-dentistes
PACES	Première année commune aux études de santé
P.A.S.S	Parcours d'accès spécifique santé
PASS	Permanence d'accès aux soins de santé

PHU	Praticien hospitalo-universitaire
ReCOL	Recherche clinique en odontologie libérale
SFOP	Société française d'odontologie pédiatrique
UCSA	Unité de consultations de soins ambulatoires
UE	Unité d'enseignement
UFR	Unité de formation et de recherche
UFR3S	Unité de formation et de recherche des sciences de santé et du sport
UFSBD	Union française pour la santé bucco-dentaire
UNAFOC	Union nationale de formation odontologique continue
UNECD	Union nationale des étudiants en chirurgie-dentaire
URPS	Union régionale des professionnels de santé

Introduction

En France, les études odontologiques durent six ans jusqu'à l'obtention du diplôme d'État de Docteur en chirurgie-dentaire. C'est durant cette période que le projet professionnel de l'étudiant se construit et se précise année après année au fil des apprentissages et stages effectués. Le praticien diplômé a ainsi différentes orientations possibles, dont certaines sont plutôt méconnues car l'accent est surtout mis sur l'exercice libéral durant les études odontologiques.

L'objectif de ce travail est de connaître, par la réalisation d'une enquête qualitative par entretiens, la vision des étudiants concernant la vie professionnelle et la façon dont est intégré le projet professionnel durant le cursus universitaire. Cette thèse se propose d'apporter une réflexion sur les outils pédagogiques à mettre en place permettant d'accompagner au mieux l'étudiant dans la construction de son projet professionnel et lui délivrer toutes les informations nécessaires pour qu'il soit le plus éclairé possible.

La première partie de ce travail s'attache à rappeler les éléments de contexte en termes de formation et présente l'éventail des perspectives professionnelles s'offrant au praticien en France. Dans une deuxième partie, on retrouvera la description de la méthode employée pour conduire le travail d'enquête. Enfin, la troisième partie présente et discute les résultats de l'enquête.

1. Mise en contexte

1.1 Formation des chirurgiens-dentistes

1.1.1 Accès aux études odontologiques

En France, le diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire s'obtient en suivant une formation dans une des universités habilitées à le délivrer.

Le métier de chirurgien-dentiste est une profession médicale, au même titre que médecin ou sage-femme, auquel on accède en suivant un cursus odontologique après l'obtention du baccalauréat.

Pour accéder aux études de santé, plusieurs voies sont maintenant possibles avec la réforme des études de santé annoncée en 2018 et mise en œuvre depuis la rentrée 2020 [1]. Ces différentes voies remplacent la voie unique qu'était la première année commune aux études de santé (PACES) mise en vigueur en 2009 par la loi n° 2009-833 du 7 juillet 2009. Cela signe également la fin du numerus clausus. Cette réforme a pour objectifs de diversifier les voies d'accès aux études de santé et par là même, diversifier le profil des étudiants, et dans le même temps répondre aux besoins de santé des territoires [2].

Les études odontologiques sont ainsi accessibles par deux types de parcours : le P.A.S.S (parcours d'accès spécifique santé) ou une L.A.S (licence avec option accès santé) [3].

Le P.A.S.S est une formation d'une année après le baccalauréat dans une université possédant une unité de formation et de recherche (UFR) Santé. Il s'articule autour d'une majeure santé et d'une mineure hors santé. Un certain nombre de crédits ECTS (European credit transfer and accumulation system) doivent être acquis, permettant notamment de se présenter aux épreuves de sélection d'entrée pour les études de médecine, de maïeutique, de pharmacie et d'odontologie. Les crédits ECTS sont le système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

La LAS ou licence santé, est une formation universitaire conduisant à l'obtention du diplôme national de licence. Elle est organisée en semestres et s'articule autour d'une majeure hors santé et d'une mineure santé. Il faut, de la même façon qu'en P.A.S.S, valider des crédits ECTS afin de pouvoir présenter sa candidature aux épreuves de sélection pour accéder aux formations médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique. La candidature pour l'accès à ces différentes formations peut être déposée à tout moment de la licence, que ce soit en première, deuxième ou troisième année.

1.1.2 Déroulement des études odontologiques

Il existe vingt et une unités de formation et de recherche habilitées à délivrer le diplôme de chirurgien-dentiste en France aujourd'hui, faisant suite à la volonté des pouvoirs publics d'ouvrir de nouveaux sites de formation en odontologie dans des zones démographiquement faibles en chirurgiens-dentistes. Cette mesure fait suite à l'annonce par Jean Castex, alors Premier ministre, en décembre 2021, de l'ouverture de huit nouveaux sites universitaires d'odontologie dans les régions qui en sont dépourvues, s'ajoutant aux quinze déjà existantes [4].

A la rentrée 2022, cinq nouveaux sites de formation ont ouvert à Tours, Besançon, Dijon, Rouen et Caen [5](*figure 1*). Depuis la rentrée 2023, l'UFR d'odontologie d'Amiens a ouvert.

La répartition des UFR d'odontologie en France

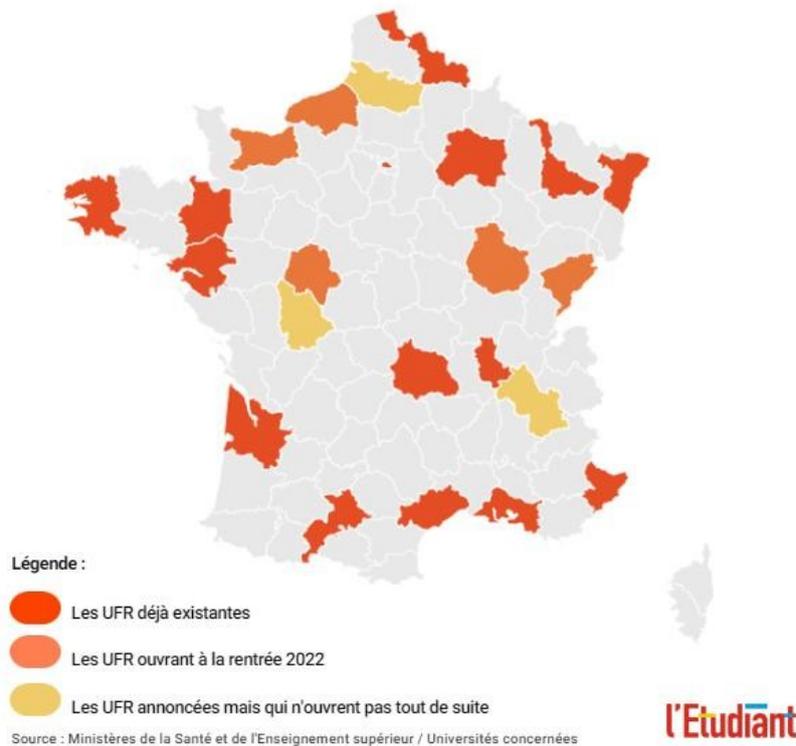


Figure 1: Carte représentant la répartition des UFR odontologiques en France [41]

Le cursus des études en odontologie dure 6 à 9 années, réparties en 3 cycles : un premier cycle en 3 années, un deuxième cycle en 2 années et un troisième cycle durant 1 à 4 années [6].

Le premier cycle débute par la première année constituée de la P.A.S.S ou la L.A.S.

Le numerus clausus, auparavant fixé nationalement, a été supprimé. Les universités pourront, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS) et dans le souci de s'adapter au mieux aux besoins des territoires, définir le nombre d'étudiants qu'elles admettent dans les différentes filières. Un arrêté fixe chaque année le numerus apertus, c'est à dire le nombre de candidats pouvant entrer en deuxième année selon les filières, en fonction des capacités d'accueil.

A la fin du premier cycle, le diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) est obtenu, reconnu au niveau licence [6].

Le deuxième cycle est constitué de deux années, nommées DFASO 1A et DFASO 2A. A la fin de la DFASO 2A, soit la 5^{ème} année d'études, l'étudiant devra valider un certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT) afin de démontrer ses capacités à utiliser les connaissances théoriques, pratiques et cliniques. A la fin du 2^{ème} cycle, l'étudiant valide le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO), équivalent à un niveau master.

L'étudiant a ensuite le choix entre un 3^{ème} cycle court ou long à l'issue de la deuxième année du second cycle des études odontologiques (DFASO 2A) [7].

Le troisième cycle court s'effectue en un an, comporte deux semestres et permet l'obtention du diplôme d'État de docteur en chirurgie-dentaire, après validation des examens et soutenance de la thèse [7].

L'étudiant peut aussi choisir d'entrer dans un 3^{ème} cycle long ou internat, lequel est facultatif et offre un nombre limité de places. L'entrée dans ce cycle se fait par un concours national organisé par le centre national de gestion (CNG) en vue d'entrer en formation d'orthopédie-dento-faciale, de médecine bucco-dentaire ou de chirurgie-orale [8]. Les deux premières se font en 3 ans tandis que la formation en chirurgie-orale se déroule sur 4 ans. C'est à l'issue de ces trois ou quatre années d'études qu'est délivré, en plus du diplôme d'État en chirurgie-dentaire, un diplôme d'études spécialisées (DES) dans la formation suivie après validation des examens et soutenance de thèse [9].

Une réforme du 3^{ème} cycle, nommée R3C, a été amorcée en 2016 par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui a missionné la conférence des doyens d'odontologie pour entamer une réforme de ce 3^{ème} cycle [10]. La réforme prévoit notamment une valorisation des deux cycles : court et long. On peut également noter que dans le cadre de cette réforme, les méthodes pédagogiques pourraient également bénéficier d'évolutions importantes, telles que l'approche par compétences. Les réflexions

sont en cours et les contours de cette réforme ne sont pas encore bien définis [A].

1.1.3 Double cursus

L'étudiant en formation a la possibilité, en parallèle de son cursus odontologie, de suivre une autre formation validante. Plusieurs cas existent dont certains résultent de partenariats entre universités et écoles. Les formations existantes peuvent être plutôt axées sur la recherche ou axées sur l'industrie. Certaines voies sont accessibles après obtention du diplôme de chirurgien-dentiste.

Recherche

Il est possible dès la deuxième année d'études (DFGSO 2), de suivre un master 1 en parallèle de la formation odontologique. Une fois diplômé, l'entrée en master 2 est possible.

A l'université de Lille, quatre masters sont proposés au sein de l'unité de formation et de recherche des sciences de santé et du sport (UFR3S) :

- Master biologie santé
- Master sciences du médicaments et produits de la santé
- Master recherche en sciences du sport
- Master ingénierie de la santé [11]

De plus, pour compléter le cursus d'odontologie, l'école de l'Inserm¹ Liliane Bettencourt propose depuis 2003 une formation à la recherche scientifique aux étudiants de 2^e année d'odontologie. Cela permet d'abord d'obtenir un master Recherche en 3 ans, puis un doctorat en sciences [12].

Industrie

La voie Odonto+ est un partenariat entre la faculté de chirurgie-dentaire de Nancy et l'École des mines de Nancy, qui est une école d'ingénieurs. Il est

¹ Institut national de la santé et de la recherche médicale

destiné aux chirurgiens-dentistes diplômés et permet aux candidats d'intégrer la formation d'ingénieur civil dans son parcours « ingénierie des biomatériaux ». A la fin du cursus, le chirurgien-dentiste obtient le diplôme d'ingénieur civil de l'École des mines de Nancy en complément de son diplôme d'État de docteur en chirurgie-dentaire. À l'issue de la formation, les diplômés posséderont à la fois la connaissance de la pratique dentaire et les compétences scientifiques d'un ingénieur. Ils seront ainsi préparés pour intégrer l'industrie et la recherche dentaire [13].

1.2 Le développement professionnel continu

1.2.1 La formation continue, une obligation pour les chirurgiens-dentistes

Le chirurgien-dentiste, qu'il soit salarié ou libéral, a un devoir de formation continue. C'est une obligation déontologique qui se retrouve au sein du code de déontologie, dans l'article R.4127-214 : « Le chirurgien-dentiste a le devoir d'entretenir et de perfectionner ses connaissances, notamment en participant à des actions de formation continue » [14]. C'est aussi une obligation conventionnelle évoquée dans la convention dentaire nationale et une obligation légale de formation continue qui s'applique à tous les professionnels de santé. Après leur inscription au tableau de l'Ordre, l'ensemble des chirurgiens-dentistes est soumis à une obligation de formation continue depuis le décret du 2 juin 2006 [15].

Instauré par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009, le développement professionnel continu (DPC) a été réformé par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 suivie de plusieurs décrets et arrêtés d'application. Le développement professionnel continu comprend la formation continue mais également l'évaluation des pratiques

professionnelles. Ce DPC a pour objectif l'auto-évaluation par les praticiens eux-mêmes de leurs connaissances et savoir-faire et l'amélioration de leurs pratiques professionnelles ainsi que le maintien et l'actualisation de leurs connaissances et compétences. La finalité du DPC est l'amélioration de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins [16]. L'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) assure le pilotage global du dispositif de DPC pour l'ensemble des professionnels de santé et sa gestion financière. Elle a pour mission le financement du DPC, l'accréditation des organismes de DPC et l'inscription, le suivi et l'indemnisation des chirurgiens-dentistes [17]. Depuis 2016, le chirurgien-dentiste a le devoir de participer à un programme DPC une fois tous les 3 ans [18].

1.2.2 Formations obligatoires

Il existe tout d'abord des formations pour lesquelles un chirurgien-dentiste a l'obligation d'être à jour. Il aura une attestation de formation à produire en cas de contrôle. Ces formations sont validées durant la formation initiale par les étudiants en odontologie et doivent être actualisées périodiquement.

On en dénombre deux :

- L'AFGSU de niveau 2 (attestation de formation aux gestes et soins d'urgence), qui est à renouveler tous les 4 ans. Elle vise à transmettre des connaissances permettant aux praticiens d'identifier une situation d'urgence et de réagir en attendant l'arrivée des secours [19].

- La radioprotection des patients, à renouveler tous les 10 ans. Elle vise à maîtriser les principes de justification et d'optimisation de radioprotection afin de réaliser le diagnostic et le traitement en sécurité pour les personnes exposées.

Une troisième formation n'est obligatoire que pour les praticiens réalisant des cone-beam ; elle n'est pas validée durant les études odontologiques. Il s'agit de la formation au CBCT (cone beam computed tomography), que tout professionnel réalisant cet acte de radiographie doit avoir validé [20].

1.2.3 Formations au sein des universités

Les universités sont à la fois responsables de la formation initiale des étudiants et dispensent également des programmes de formation continue pour les praticiens diplômés. Ces programmes peuvent être de deux natures : soit des formations courtes dites non diplômantes, soit des formations diplômantes. Les formations courtes s'effectuent en général sur une journée et peuvent traiter de sujets variés.

Les formations diplômantes sont quant à elles des formations complémentaires au diplôme d'Etat de chirurgie dentaire. On distingue les formations axées sur la recherche dont le master et le certificat d'études supérieures (CES) font partie, des formations axées sur la clinique comme le diplôme universitaire (DU) ou inter-universitaire (DIU) et l'attestation universitaire d'enseignement complémentaire (AUEC).

Il est possible de poursuivre certaines de ces formations dès le 3^{ème} cycle de la formation initiale. Les CES sont encadrés par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports [21]. La dénomination, les prérequis, les objectifs et le contenu théorique des différents CES disponibles en odontologie sont fixés par arrêtés ministériels. Organisés sous forme d'unités d'enseignement, ces formations diplômantes ont une durée minimale de 1 an et permettent l'obtention de crédits européens.

Il existe 10 CES :

- Certificat d'études supérieures de parodontologie
- Certificat d'études supérieures d'odontologie chirurgicale, médecine buccale
- Certificat d'études supérieures d'odontologie conservatrice et endodontie
- Certificat d'études supérieures d'odontologie pédiatrique et prévention
- Certificat d'études supérieures de physiopathologie et diagnostic des dysmorphoses crânio-faciales
- Certificat d'études supérieures de biomatériaux en odontologie
- Certificat d'études supérieures d'odontologie prothétique
- Certificat d'études supérieures d'odontologie légale

-Certificat d'études supérieures d'anatomo-physiologie de l'appareil manducateur

- Certificat d'études supérieures de biologie orale [22]

Les diplômes universitaires sont mentionnés dans l'article L.613.2 du code de l'Éducation : « Les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens ou des concours » [23]. Ils disposent d'un contenu libre fixé par l'université qui dispense ladite formation. C'est l'établissement qui fixe dans la réglementation du DU qu'il veut créer les prérequis pour l'inscription, le programme et la durée de la formation, ainsi que les conditions de validation de ce diplôme Il existe donc une multitude de diplômes universitaires proposés dans les différentes UFR de France.

Pour exemple, le département facultaire d'odontologie de l'université de Lille propose 5 DU : implantologie orale (l'AUEC Implantologie orale est nécessaire), prothèse amovible complète, occlusodontie 1 & 2, biomimétique, esthétique et numérique.

Les DIU sont organisés en commun entre différentes UFR qui le proposent. Un DIU nécessite un vote du conseil d'université de la faculté concernée.

Toutes les facultés ne présentent pas la même offre d'enseignement au niveau des formations diplômantes que ce soit au niveau des attestations universitaires d'enseignement complémentaire (AUEC), DU ou même CES.

1.2.4 Formations privées

Il existe en France de multiples offres de formations privées qui couvrent l'intégralité des domaines de l'art dentaire (prothèse, endodontie, parodontie, odontologie pédiatrique, esthétique, chirurgie, implantologie et bien d'autres disciplines) ainsi que de gestion du cabinet et d'ergonomie. L'Union nationale

de formation odontologique continue (UNAFOC) est un organisme qui a pour but de représenter au niveau national l'intégralité des associations départementales de formation odontologique continue (ADFOC). L'Association dentaire française (ADF) organise un congrès sur 5 jours en plus des formations en ligne. Cela permet de se former mais aussi de se rencontrer entre professionnels.

On dénombre par ailleurs de nombreux organismes de formation et des sociétés scientifiques qui proposent des formations dans un domaine spécifique. Elles complètent leurs formations par des articles publiés dans des revues scientifiques avec par exemple la société française d'odontologie pédiatrique (SFOP) qui publie la RFOP (Revue française d'odontologie pédiatrique).

L'agence nationale du développement professionnel continu reconnaît et accrédite certaines des formations mises à disposition.

1.3 Projet professionnel

Le projet professionnel se construit durant les études odontologiques et se précise année après année. Dans ce travail, nous distinguerons deux orientations : les activités de soins d'une part, et les autres missions que peut avoir un chirurgien-dentiste d'autre part.

1.3.1 Activités de soins

1.3.1.1 Typologie d'activité

Une fois le diplôme de docteur en chirurgie-dentaire obtenu, le praticien s'inscrit au tableau de l'Ordre départemental et peut exercer l'art dentaire selon différents modes. Selon ses compétences, sa formation et ses domaines

d'intérêt, il voit sa pratique évoluer. Il peut s'orienter vers l'omnipratique ou préférer une activité spécialisée sur une discipline suite à l'obtention du DES : la chirurgie orale, l'orthopédie dento-faciale et la médecine bucco-dentaire [24]. Cet exercice spécialisé représente 6 % des chirurgiens-dentistes en 2023 [25]. Aujourd'hui, on parle d'activité orientée quand un praticien décide de faire d'un domaine son exercice principal sans qu'il ne soit reconnu par un diplôme spécifique (pédodontie ou endodontie par exemple).

En plus de son activité, un chirurgien-dentiste peut s'engager en milieu associatif pour des missions de prévention avec des associations telles que Handident, Santé orale et soins spécifiques (SOSS), Association de prévention et d'éducation sanitaire actions locales (APESAL), ou encore l'UFSBD. Pour exemple, Handident est une association s'organisant en réseau et ayant pour missions de développer la prévention, faciliter l'accès aux soins et améliorer l'offre de soins dentaires pour les personnes en situation de handicap dans les Hauts de France.

L'Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD) est une association animée par un réseau de praticiens qui agit dans et hors du cabinet dentaire pour la promotion de la santé.

1.3.1.2 Modalités d'exercice

1.3.1.2.1 Exercice de ville

En France, l'exercice en cabinet de ville est le plus répandu. Les chirurgiens-dentistes peuvent exercer leur profession de façon libérale ou salariée. Le mode d'exercice libéral est largement plébiscité par les praticiens. En effet, on compte 38 384 praticiens libéraux sur les 46 348 praticiens en activité en France en 2023, soit 82,80 % de libéraux [25].

En tant que libéral, le praticien peut effectuer des remplacements durant lesquels il remplace un dentiste dans son cabinet lorsque celui-ci cesse

temporairement son activité (congé maternité, vacances, arrêt maladie, etc.). Ce mode d'exercice concerne plutôt les jeunes diplômés qui peuvent ainsi découvrir différentes pratiques et organisations de cabinet.

Le chirurgien-dentiste peut également exercer en tant que collaborateur libéral dans un cabinet dentaire. Il verse alors une rétrocession au chirurgien-dentiste titulaire qui l'emploie. Un contrat signé entre le titulaire et le collaborateur fixe les conditions de la collaboration.

Enfin, un exercice peu courant est l'exercice hors du champ de la convention dentaire. Les praticiens déconventionnés représentent un très faible nombre de dentistes en France (moins de 1%). Ils ne suivent pas les règles, notamment tarifaires, dictées par la convention signée entre l'Assurance maladie et les instances syndicales représentatives de la profession. Les chirurgiens-dentistes ayant choisi de se déconventionner ne bénéficient pas des prestations sociales telles que l'assurance complémentaire santé, vieillesse, maternité et décès.

L'exercice salarié en ville est possible en cabinet libéral ou dans un centre dentaire. Si le mode d'exercice libéral reste majoritaire, le choix d'un exercice salarié séduit de plus en plus de chirurgiens-dentistes. En 2021, la part de chirurgiens-dentistes exerçant une activité salariée dans un établissement non hospitalier représente 13 % des praticiens alors qu'ils n'étaient que 8 % en 2012 [26]. On compte 17,2 % de praticiens salariés tous établissements confondus en 2023 [25].

Le praticien peut choisir d'exercer une activité salariée dans un cabinet libéral en tant que collaborateur salarié.

De plus en plus de chirurgiens-dentistes travaillent dans des centres dentaires. Plus de 8 sur 10 (83 %) des praticiens ayant une activité salariale exercent en centre de santé [26]. La rémunération dans ce cas est un salaire soit fixe, soit proportionnel au chiffre d'affaires réalisé par le praticien.

1.3.1.2.2 Exercice hospitalier ou hospitalo-universitaire

Le projet professionnel du chirurgien-dentiste diplômé peut s'orienter vers une activité hospitalière, universitaire ou mixte hospitalo-universitaire (*figure 2*). Les chirurgiens-dentistes exerçant exclusivement en milieu hospitalier représentent 2 % des praticiens en France [26]. Un praticien hospitalier exerçant en temps plein ou temps partiel doit avoir passé un concours. Il est salarié du centre hospitalier (CH) ou centre hospitalo-universitaire (CHU) auquel il est rattaché et exerce dans un service d'odontologie ou de chirurgie maxillo-faciale. Cette catégorie de praticiens hospitaliers comprend aussi les chirurgiens-dentistes exerçant en milieu carcéral qui font partie d'une unité de consultations de soins ambulatoires (UCSA). Les praticiens hospitaliers contractuels exercent, quant à eux, en temps partiel à l'hôpital pour une ou plusieurs vacations par semaine ce qui leur permet d'avoir une activité libérale en parallèle. Ils sont également rattachés à un CH, CHU ou une UCSA.

Le dispositif de permanence d'accès aux soins de santé (PASS) est mis en place par les établissements de santé publics et privés d'intérêt collectif dans le cadre des programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies (PRAPS). Il s'agit de structures ayant pour missions d'offrir une prise en charge médico-sociale aux plus démunis et de les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits [27].

Il existe 18 PASS dentaires en France ; certaines ont leurs propres locaux et d'autres sont intégrées dans un service du centre hospitalier de proximité. Pour exemple, la PASS de Calais est composée d'une équipe multidisciplinaire et a ses propres locaux. Deux chirurgiens-dentistes y proposent des consultations bucco-dentaires ; il s'agit majoritairement d'une prise en charge d'urgence.

Concernant l'exercice universitaire, un chirurgien-dentiste diplômé peut devenir chargé d'enseignement pour une durée de 1 an, ou maître de conférence universitaire associé (MCU-A) pour une durée de 4 ans. Ce sont

des activités universitaires qui permettent de dispenser des enseignements aux étudiants en formation.

En odontologie, il n'existe pas d'exercice en tant que maître de conférence universitaire (MCU) n'incluant pas un volet hospitalier.

Pour accéder à une carrière hospitalo-universitaire, il faut avoir validé un Master 1 qui peut se réaliser en parallèle des études, et être détenteur du diplôme de docteur en chirurgie-dentaire. La combinaison des exercices hospitalier et universitaire est possible en tant que contractuel ou titulaire. Les pré-requis pour accéder à ces postes diffèrent. Parmi les praticiens contractuels, on distingue le chef de clinique universitaire – assistant hospitalier (CCU-AH) du praticien hospitalo-universitaire (PHU). Le CCU-AH doit avoir validé un master 1 ou un CES, alors qu'on accède au statut de PHU en passant le concours national de praticien hospitalier (CNPH) [28]. Le poste de CCU-AH a une durée limitée et dure 2 ans renouvelables deux fois 1 an.

Il est possible d'être titularisé pour devenir maître de conférence universitaire – praticien hospitalier (MCU-PH) ou professeur des universités – praticien hospitalier (PU-PH). MCU-PH et PU-PH sont des activités à temps plein. Les pré-requis pour accéder au poste de MCU-PH sont un master 1, un master 2, un an d'exercice effectif en tant que CCU-AH ou PHU, et un concours [29]. Un concours supplémentaire permet de prétendre au poste de PU-PH. Les candidats au poste de PU-PH doivent satisfaire à l'obligation de mobilité et avoir exercé des activités de soins, d'enseignement ou de recherche pendant au moins un an, en dehors du centre hospitalier universitaire dans lequel ils sont affectés [30].

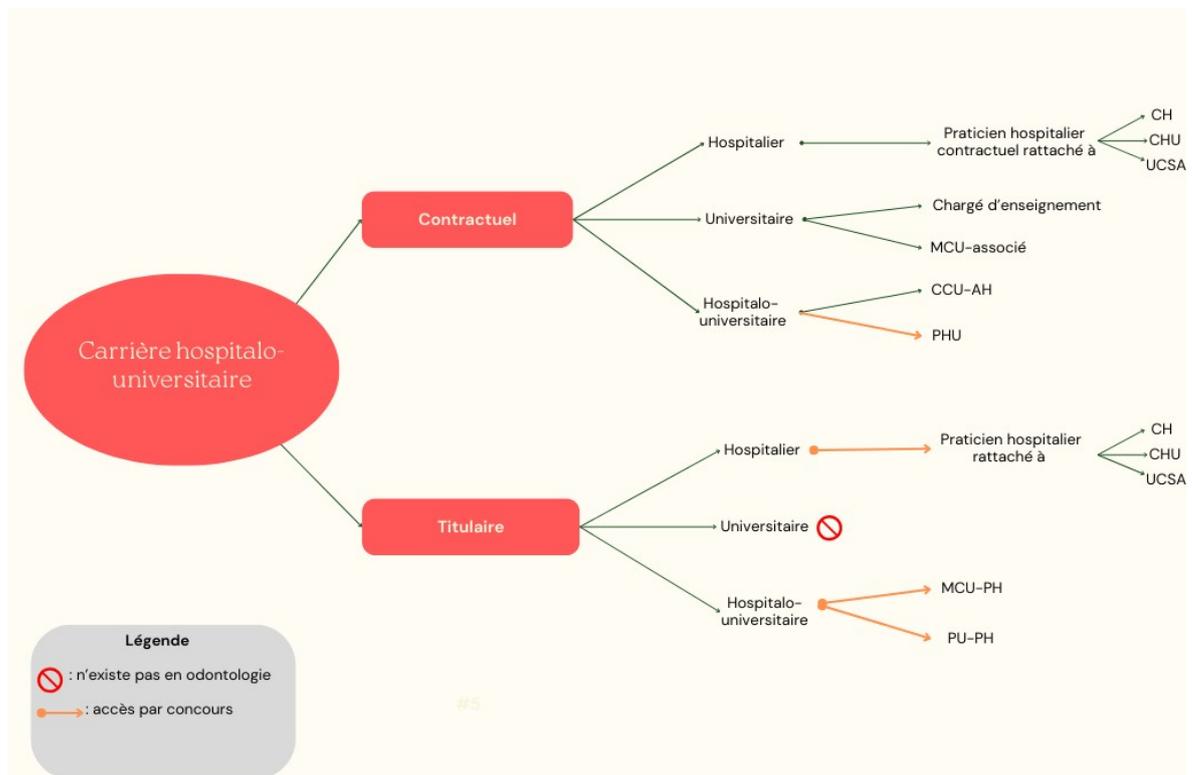


Figure 2: Graphique présentant les carrières hospitalo-universitaires (source personnelle)

1.3.1.2.3 Établissement médico-social

Les établissements médico-sociaux regroupent entre autres les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les structures pour personnes en situation de handicap. S'ils ne comptent pas de chirurgien-dentiste parmi leur personnel, certains d'entre eux peuvent recevoir la visite périodique d'un chirurgien-dentiste diplômé ou d'étudiants en cours de formation grâce aux unités dentaires mobiles qui sillonnent les routes et vont directement à la rencontre des patients dans les EHPAD notamment. Des actions locales sont menées permettant notamment d'équiper certains EHPAD de fauteuils d'examen avec scialytique afin de réaliser des bilans bucco-dentaires aux résidents [B].

1.3.1.3 Structure d'exercice

L'exercice en cabinet individuel est sollicité par 30 % des chirurgiens-dentistes exerçant en France en 2021 ; cette structure d'exercice représentait 43 % en 2013 [C]. (tableau 1)

La structure majoritaire est désormais l'activité en cabinet de groupe ou société, qui représente 54 % et dans laquelle on peut avoir une mise en commun des moyens d'exercice entre plusieurs associés (exercice en société).

Une part de plus en plus importante des praticiens fait le choix d'exercer dans un centre de santé. Ces centres peuvent être privés ou publics. 12 % des chirurgiens-dentistes exercent désormais dans les centres de santé, ils étaient 7 % en 2013 [C].

Il est ainsi possible d'exercer dans des centres privés ou publics, créés par des villes (Centres Municipaux de Santé), dans des centres rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, ou dans des centres d'examen de santé de l'Assurance-maladie, porté par exemple par l'Institut Pasteur à Lille.

Une autre possibilité est l'exercice dans des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). Ce sont des structures pluridisciplinaires où différents professionnels de santé vont travailler de manière coordonnée afin d'améliorer la qualité des soins pour les patients. Ces professionnels de santé doivent élaborer un projet de santé soumis à l'agence régionale de santé (ARS) [31].

Tableau 1: Effectif et répartition des chirurgiens-dentistes en fonction des structures d'exercice - Evolution 2013-2021 [C]

	2013		2021	
	Effectif	%	Effectif	%
Cabinet de groupe ou société	18 784	47 %	22 567	54 %
Cabinet individuel	17 260	43 %	12 762	30 %
Centre de santé	2 948	7 %	5 141	12 %
Autre	1 280	3 %	1 561	4 %
Ensemble	40 272	100 %	42 031	100 %

1.3.2 Autres missions

1.3.2.1 Chirurgien-dentiste conseil

Le chirurgien-dentiste conseil de la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) exerce en tant que salarié dans une CPAM, est rattaché à la sécurité sociale et fait l'objet d'un concours d'entrée à l'école nationale supérieure de sécurité sociale. Il accompagne les professionnels de santé en ville et à l'hôpital ainsi que les assurés dans l'évolution des pratiques. Il mène également des actions de contrôle spécifiques pour lutter contre les abus, les fraudes et les pratiques abusives.

Il est aussi possible de travailler en tant que chirurgien-dentiste conseil pour une mutuelle ou une assurance.

1.3.2.2 Chirurgien-dentiste expert

L'activité de chirurgien-dentiste peut s'orienter vers une mission d'expertise auprès des tribunaux en qualité d'expert judiciaire. Il peut notamment s'agir d'émettre un avis sur des points techniques précis dans les dossiers de litiges opposant un patient et un praticien. Le DU Expertise en médecine dentaire est un préalable à cette mission. Il est dispensé à l'UFR d'odontologie Garancière (université de Paris) [32], et est ouvert aux praticiens diplômés ayant un minimum d'expérience professionnelle de 5 ans.

Dans le domaine de l'expertise, l'odontologie médico-légale est une discipline reposant sur l'application des sciences odontologiques au domaine juridique. Il s'agit de répondre à des missions d'identifications estimative ou comparative de restes humains et d'analyse de lésions (traces de morsures humaines, lésions des tissus osseux et dentaire). Cela permet d'aider la justice à identifier des victimes notamment lors de catastrophes. Des DU sont dispensés dans certaines facultés permettant de se former à cette mission,

notamment à l'université de Nantes qui propose le DU « Pratiques expertales en odontologie légale » [33].

Le rôle d'expert peut faire l'objet d'une mission en radiologie : le conseiller en radioprotection (CRP, anciennement personne compétente en radioprotection (PCR)). Pour le devenir, il faut suivre une formation professionnalisante dispensée par un organisme de formation certifié en radioprotection comme l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) [34].

1.3.2.3 Armée

Un chirurgien-dentiste diplômé ou un étudiant en cours de formation peut souhaiter devenir chirurgien-dentiste des armées ou chirurgien-dentiste réserviste. En tant qu'étudiant, il est possible d'intégrer un double cursus en passant un concours en 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} année d'études. La formation se fait alors d'un côté dans l'université d'origine et de l'autre à l'école de Santé des Armées pour la formation militaire. Pour le praticien diplômé, un recrutement sur titres est possible avec pour conditions d'accès un âge inférieur à 60 ans et la possession d'un diplôme d'État de docteur en chirurgie-dentaire [35].

1.3.2.4 Institution

Il est possible de contribuer aux travaux de différentes institutions en devenant salarié pour l'Agence régionale de santé (ARS), ou consultant pour la Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Organisation Mondiale de la santé (OMS). Ces deux dernières institutions permettent de devenir expert pour des missions ponctuelles ou en participant à des groupes de travaux [36].

1.3.2.5 Mandats électoraux

L'Ordre

L'Ordre national des chirurgiens-dentistes (ONCD) est l'instance de régulation de la profession de chirurgien-dentiste qui, comme notamment toutes les professions de santé, est une profession réglementée. C'est un organisme privé qui possède une triple compétence : administrative, réglementaire et juridictionnelle. Il accomplit sa mission par l'intermédiaire du conseil national, des conseils régionaux et interrégionaux et des conseils départementaux [37]. Un chirurgien-dentiste diplômé d'État peut devenir conseiller ordinal. Les conseillers sont élus et on dénombre dix conseillers titulaires et dix conseillers suppléants par conseil départemental. Lorsqu'ils sont en activité professionnelle, ces missions ordinaires s'effectuent en parallèle. Une rémunération basée sur des indemnités journalières rétribue les conseillers ordinaires.

Syndicats

Les chirurgiens-dentistes ont le choix de se syndiquer ou non. Les syndicats sont des organisations représentant la profession à différentes échelles. La Fédération des syndicats libéraux (FSDL), les Chirurgiens-dentistes de France (CDF) et l'Union dentaire (UD) sont les syndicats ayant le plus d'adhérents en France.

URPS

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) chirurgiens-dentistes libéraux représente l'ensemble des chirurgiens-dentistes libéraux d'une région. Elle représente la composante libérale de la profession et contribue à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. Les membres du conseil régional sont des membres élus pour 5 ans, par les professionnels de santé libéraux exerçant dans le cadre de la convention [38].

1.3.2.6 Recherche et industrie

En tant que chirurgien-dentiste, il est possible de participer à la recherche clinique en odontologie en intégrant des réseaux comme ReCOL (recherche

clinique en odontologie libérale), qui est un réseau de recherche national créé en 2018 intégrant les chirurgiens-dentistes et les assistant(e)s dentaires. Ce réseau mène des études intégrant l'activité clinique quotidienne des praticiens [39].

Le chirurgien-dentiste peut également prendre part aux travaux de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), qui est un organisme public français dédié à la recherche en santé humaine. Il est aussi possible d'intégrer des laboratoires de recherche. Certains sont notamment au sein des universités ; à l'université de Lille, le laboratoire MABLab est une unité de recherche qui associe les personnes travaillant sur le tissu osseux à l'université de Lille et à l'université du Littoral Côte d'Opale [40]. L'équipe est composée de chercheurs cliniciens (dont font partie les chirurgiens-dentistes) et de chercheurs non-cliniciens (biologistes cellulaires, biochimistes, physiologistes).

Il existe des chirurgiens-dentistes orientant leur choix de carrière vers des postes de salariés pour l'industrie pharmaceutique autour des produits dentaires. Leurs missions sont multiples : chef de produit, stratégie produit, contribution à la recherche et au développement de produits, en charge des relations professionnelles, commercial. A titre d'exemple, le Dr Laetitia Lavoix travaille pour l'industriel GC et le Dr Marc Watts occupe un poste de « Responsable des relations professionnelles avec les leaders dentaires » chez Philips.

1.4 Carte mentale

Afin de regrouper toutes les voies possibles autour du projet professionnel du praticien, une carte mentale a été réalisée. La carte mentale, aussi appelée « carte heuristique » est un outil pédagogique permettant d'apporter une information claire et visuelle ; elle sert à structurer les informations autour d'un thème central pour faciliter sa compréhension [D]. Cette carte se propose de synthétiser les missions et activités de soins du chirurgien-dentiste (*figure 3*).

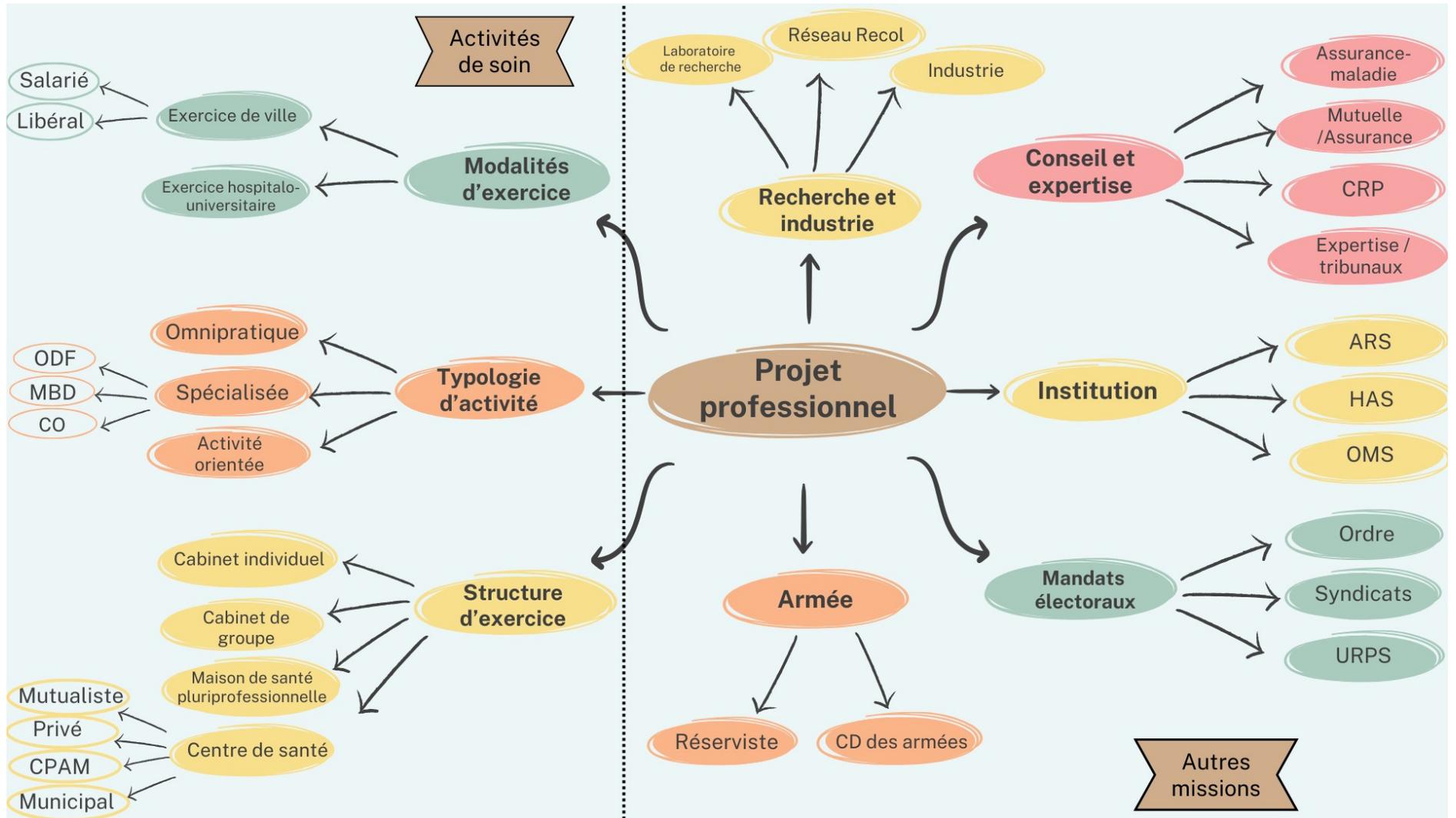


Figure 3: Carte mentale autour du projet professionnel (source personnelle)

2. Matériels et méthodes

2.1 Type d'étude

Afin d'étudier le ressenti des étudiants et leur vision du projet professionnel, nous avons choisi de mener une étude de recherche qualitative par entretiens individuels semi-directifs. Le choix d'entretien individuel devait permettre une liberté et une franchise dans les réponses des étudiants interrogés sans qu'ils aient à subir l'opinion personnelle ou l'influence de personne extérieure. Ce type d'entretien permet de recueillir le discours de l'interviewé centré sur son ressenti. L'entretien semi-directif se compose d'une série d'interrogations ouvertes. Il permet à la personne interrogée de répondre librement et d'exprimer un point de vue précis sur une question donnée [E]. Le thème est annoncé au préalable et l'entretien est mené en suivant un guide d'entretien [F].

2.2 Champ d'étude

L'étude a été menée auprès d'étudiants du département facultaire d'odontologie de l'université de Lille. Pour être inclus à l'enquête, les étudiants devaient être en 5^{ème} année d'études, 6^{ème} année ou en cours de rédaction de thèse. Ils ont été contactés par courriel sur leur boîte de messagerie universitaire. Pour ceux ayant répondu par la positive, une date d'entretien était ensuite fixée selon les disponibilités des participants.

2.3 Autorisation

Un guide d'entretien, disponible en annexe, a été rédigé et validé d'abord par la directrice de thèse, le Dr Pruvost. J'ai ensuite effectué la déclaration au Délégué à la Protection des Données de l'université de Lille, qui a donné son

accord pour l'étude. La déclaration porte le numéro 2024-003 au registre des traitements de l'université de Lille et est disponible en annexe.

Les participants à l'étude ont reçu une lettre d'information leur exposant, en des termes compréhensibles et clairs, les objectifs de l'étude et la nature des informations recueillies ainsi que leur droit d'accès et modifications à ces informations, conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles. Cette lettre d'information est aussi disponible en annexe.

2.4 Recueil des données

Les entretiens se sont déroulés entre le 15 et le 21 février 2024. Ils ont été menés par moi-même et se sont déroulés en face à face dans la salle lounge du département facultaire d'odontologie de l'UFR3S de l'université de Lille. Une lettre d'informations était remise à chaque étudiant interrogé.

Chaque entretien était enregistré à l'aide d'un dictaphone, après recueil du consentement et avec l'assurance pour la personne interrogée du respect de l'anonymat et de la confidentialité des réponses. Une prise de notes réduite était réalisée en parallèle. Directement après les entretiens, les informations principales étaient notées afin de compléter la prise de notes. Une retranscription plus précise a été réalisée dans un second temps avec écoute des enregistrements audio.

Un guide d'entretien composé de trois parties était suivi et accompagné de relances sur les réponses pour les approfondir. Le guide d'entretien comportait une première partie sur le profil de l'interviewé, une seconde concernait la vision de la vie professionnelle et une dernière partie évoquait l'intégration du projet professionnel durant le cursus. La fin des échanges avait lieu lorsqu'une réponse négative était donnée à la question : « Souhaitez-vous ajouter autre chose ? ».

3. Résultats et discussion

Les données recueillies sont classées en trois parties afin de suivre le guide d'entretien. Afin de respecter l'anonymat des étudiants, un numéro leur a été attribué, de 1 à 8.

3.1 Résultats

3.1.1 Profil des étudiants

Les étudiants interrogés ont entre 22 et 45 ans, et étaient au nombre de huit ; trois sont des femmes et cinq sont de genre masculin. Parmi les huit participants à l'étude, cinq se trouvaient en 5^{ème} année d'études et trois en 6^{ème} année.

Parmi les intervenants, sept d'entre eux effectuent leur stage clinique au service d'odontologie du CHU de Lille et un seul étudiant est dans le service d'odontologie situé sur le site de l'hôpital Saint-Julien rattaché au CHU de Rouen. Une grande partie des étudiants interrogés sont investis dans la vie universitaire : deux sont membres de l'Association corporative des étudiants en chirurgie-dentaire de Lille (ACECDL), deux sont délégués pour l'aspect clinique de leur promotion, un autre est délégué pour la partie universitaire de sa promotion. Un des étudiants a de multiples engagements : en plus d'être membre de l'ACECDL, il est élu étudiant au niveau de l'UFR3S et fait partie de l'Union nationale des étudiants en chirurgie-dentaire (UNECD).

À la question « Avez-vous déjà songé à faire un master ou un double cursus et lequel ? Le faites-vous actuellement et/ou l'avez-vous déjà fait ? », un étudiant a répondu avoir effectué un Master 1 biologie santé option biomatériaux en 4^{ème} année. Un deuxième étudiant est en 1^{ère} année du DU d'occlusodontie proposé à Lille. Parmi les autres intervenants ayant répondu non à cette question, l'un d'eux a précisé ne pas en avoir eu le temps car le

cursus classique lui en prend déjà suffisamment et un autre a déclaré envisager faire un master l'année prochaine.

Concernant le projet à court et moyen terme des étudiants, deux étudiants préparent le concours de l'internat et un des deux l'envisage pour accéder à une carrière hospitalière. Directement après la fin de la formation initiale, six étudiants envisagent un exercice centré sur l'omnipraticque en cabinet libéral, sous le statut de remplaçant ou collaborateur libéral. Un intervenant précise vouloir se former via un DU ou CES à la sortie de la formation initiale en chirurgie orale par volonté d'approfondir cette discipline sans passer par la voie de l'internat.

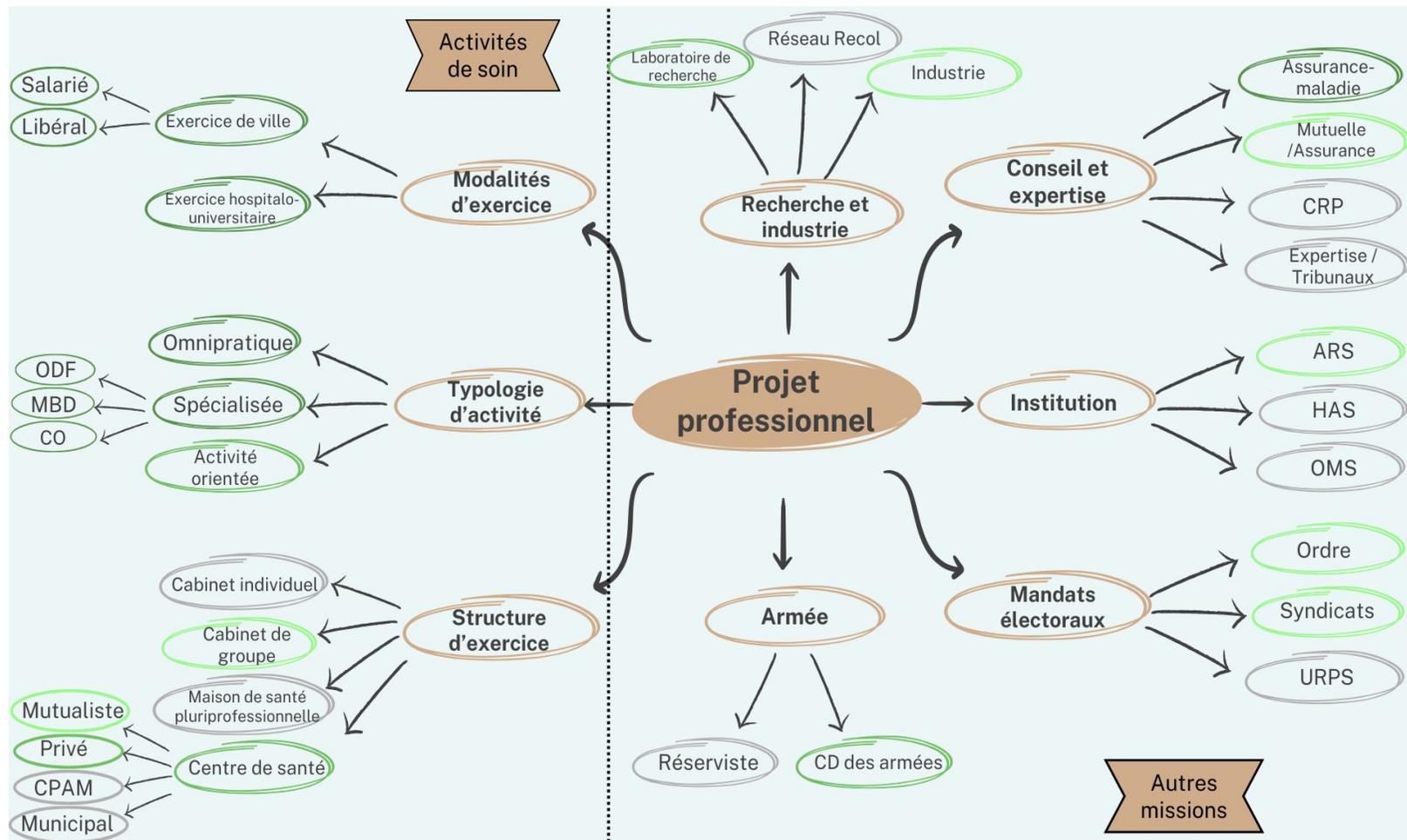
3.1.2 Vision de la vie professionnelle

La deuxième partie concerne la vision qu'ont les étudiants de la vie professionnelle et inclut la réalisation de la carte mentale par l'étudiant. Cette partie commence par la question « pensez-vous être suffisamment informé sur la vie professionnelle ? ». A cela, sept étudiants ont répondu par la négative s'agissant de leur niveau d'informations soit 88 % des interrogés. Deux intervenants ont nuancé en déclarant être malgré tout mieux informés que d'autres étudiants grâce à leurs engagements associatifs (intervenants 1 et 5). L'intervenant 1 déclare que « *les étudiants en général sont peu sensibilisés par les informations sur la vie professionnelle et les changements de réglementation au niveau des études* ». Un « *manque d'informations* » et une clarté insuffisante concernant les formations accessibles sont déplorés par deux étudiants (3 et 8). L'intervenant 3 déclare « *manquer d'informations sur les DU et les formations possibles après la formation initiale* ». Il est également dit qu'il y a un « *flou sur les informations données concernant les carrières hospitalo-universitaires : pourquoi faire un master 1, 2, qu'est-ce que cela permet, l'objectif de chaque étape* » (intervenant 8). L'étudiant 2 trouve que la formation est « *trop centrée sur l'aspect pratique du métier de chirurgien-dentiste* » et dit avoir dû se renseigner auprès d'étudiants des années supérieures notamment pour être plus éclairé sur la vie professionnelle ; un autre intervenant (étudiant 5) le rejoint sur ce point, précisant que « *tout*

l'aspect financier et administratif du métier est insuffisamment abordé » et ce malgré une intervention du Conseil de l'Ordre en fin de 5^{ème} année. Les intervenants 4 et 6 précisent d'où ils détiennent des informations sur la vie professionnelle : le premier dit que c'est « *grâce aux étudiants en 6^{ème} année qui nous encadrent en clinique qu'on en discute* » et le second « *creuse de son côté par exemple sur la page Facebook Dentistes de France* ».

L'intervenant 8 trouve cependant être bien informé notamment grâce à la présentation du Docteur Bedez intitulée « Développement professionnel », qui était « *claire* ».

La deuxième partie de la question concernant la vision de la vie professionnelle était « selon vous, quels sont les débouchés après les études odontologiques ? », une retranscription des réponses par une carte mentale était demandée. Une synthèse des réponses des étudiants sous forme d'une carte mentale unique permet de visualiser les différentes parties de la carte mentale présentée plus haut selon les nombres de mentions faites par les étudiants (*figure 4*). Deux mentions par les étudiants n'apparaissent pas dans la carte mentale de synthèse car ils n'ont pas été traités dans cette thèse : l'engagement humanitaire (étudiant 7) et le contrat d'engagement au service public (CESP) (étudiant 4). Les cartes mentales personnelles des étudiants sont disponibles en annexe.



○ Non mentionné, ■ 1 mention, ■ 2 à 3 mentions, ■ 4 mentions et plus

ODF: orthopédie dento-faciale, CO: chirurgie orale, MBD: médecine bucco-dentaire, CRP: conseiller en radioprotection

Figure 4: Synthèse des réponses des étudiants concernant le projet professionnel (source personnelle)

3.1.3 Intégration du projet professionnel

Tous les étudiants interrogés s'accordent pour dire que le moment pertinent pour être informé sur le projet professionnel durant les études commence durant le deuxième cycle marqué par l'entrée en clinique. C'est un moment charnière pour eux : après avoir eu les bases, commencé à pratiquer et être au contact de patients, ils se sentent prêts à recevoir des informations sur l'après formation initiale. En 2^{ème} et 3^{ème} année, c'est trop tôt selon l'intervenant 2 car il est « *difficile de savoir vers quoi orienter sa pratique tant que l'on n'a pas acquis les bases* ». L'année exacte durant laquelle ils aimeraient être informés varie selon les participants : certains (intervenants 2, 3, 5, et 8) trouvent cela pertinent à partir de la 4^{ème} année car ils commencent à pratiquer cliniquement. Il y a le souhait d'être notamment informé sur les différentes possibilités d'exercice orienté (parodontie, pédodontie, endodontie notamment..) et sur l'internat. D'autres pensent qu'il serait judicieux d'être aiguillé dès la 5^{ème} année sur l'après (étudiants 4, 6 et 7), et de ne pas attendre la 6^{ème} et dernière année. Être informé en 5^{ème} année est également jugé pertinent car cela mettrait la fin des études et le début de la pratique en cabinet en perspective (intervenant 6). Les étudiants peuvent commencer à exercer en cabinet dès la fin de la 5^{ème} année. Une précision de l'intervenant 5 est faite sur le fait de ne pas attendre la 6^{ème} année pour informer sur le projet professionnel car « *une chance de passer l'internat est déjà passée à ce moment des études* ».

Un étudiant interrogé (intervenant 5) déclare également qu'il serait intéressant de recevoir des informations sur les formations possibles et les carrières hospitalo-universitaires en fin de premier cycle.

Lorsque les différents étudiants sont interrogés sur la ou les forme(s) sous laquelle/lesquelles ils auraient souhaité être informé sur le projet professionnel, plusieurs modes de communication sont évoqués : des ED (enseignements dirigés), des forums, des interventions, des cours magistraux..

L'envie d'être informé par des interventions est revenue plusieurs fois, avec le souhait d'avoir plusieurs intervenants extérieurs venant présenter leur spécialité ainsi que leur parcours, les formations effectuées pour y parvenir, et la description de leur pratique quotidienne.

Un étudiant pense qu'organiser des journées de rencontre entre étudiants et praticiens serait plus ludique qu'une présentation magistrale en amphithéâtre, un autre partage cette idée en avançant la possibilité de faire un forum avec différents intervenants ce qui permettrait aux étudiants d'aller à leur rencontre et de créer un échange entre eux. L'intervenant 2 pense qu'une communication visuelle par le biais d'affiches, de site internet ou de fiches pratiques peut être utile pour recevoir des informations sur le projet professionnel ; l'intervenant 8 trouve que des affiches peuvent enrichir un forum. Un autre juge qu'une transmission d'informations sous forme d'enseignement dirigé (ED) est plus pertinente qu'une visioconférence. Une synthèse des réponses données sur les supports de communication proposés a été réalisée via un histogramme (figure 5).

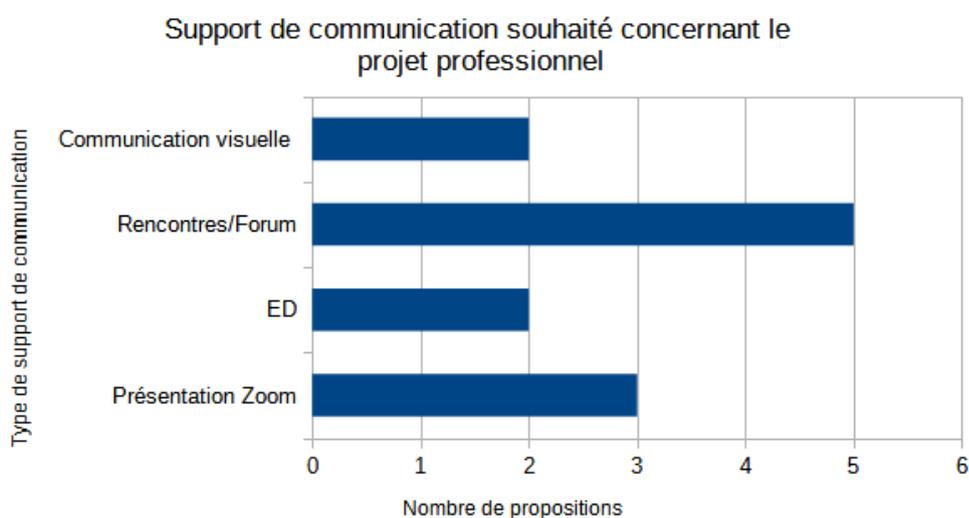


Figure 5: Histogramme des supports de communication souhaités concernant le projet professionnel (source personnelle)

3.2 Discussion

Les entretiens ont permis de mettre en évidence un manque de connaissances chez la plupart des étudiants interrogés concernant les possibilités d'exercice et d'engagement une fois la formation initiale terminée. Les étudiants ont bien conscience des modalités d'exercice et de la typologie d'activité, mais sont moins au fait s'agissant des structures d'activité et des missions possibles d'engagement institutionnel, de conseil et expertise, des mandats électoraux ou de travail en recherche et industrie.

Tout cela amène la réflexion sur la façon d'intégrer le projet professionnel durant la formation initiale et à quels moments pertinents du cursus apporter les informations adéquates aux étudiants. Dans le cadre de la réforme des études odontologiques, les enseignements ne sont plus regroupés en unités d'enseignement (UE) mais par blocs de connaissances et de compétences regroupant une ou plusieurs UE. Cela a été mis en place à la rentrée de cette année universitaire 2023-2024. On a ainsi une approche par compétences et chacun des semestres de la formation est organisé en blocs. Un référentiel de compétences intitulé « Devenir un chirurgien-dentiste autonome et responsable » a été rédigé au sein du département facultaire d'odontologie de l'université de Lille.²

Les connaissances et compétences requises pour devenir chirurgien-dentiste sont réunies en quatre blocs de connaissances et compétences (BCC), comme suivent :

- **BCC1** : Établir le diagnostic bucco-dentaire du patient ;
- **BCC2** : Mettre en œuvre le plan de traitement bucco-dentaire centré sur le patient ;
- **BCC3** : Gérer un cabinet dentaire intégré dans un contexte territorial ;
- **BCC4** : Agir pour son développement professionnel tout au long de la vie

² Ce document de travail est disponible sur Moodle, la plateforme pédagogique de l'université de Lille

Chaque BCC est composé d'une ou plusieurs Unité(s) d'Enseignement (UE) regroupant un ou plusieurs Élément(s) Constitutif(s) (EC). Chacun de ces EC prend la forme soit :

- D'enseignements théoriques composés d'enseignements magistraux synchrones et/ou asynchrones (EM) et/ou d'enseignements dirigés (ED) ;
- D'enseignements pratiques sous la forme de travaux pratiques (TP) ;
- D'enseignements cliniques sous la forme de stages ;
- De stages complémentaires.

L'accompagnement de l'étudiant dans la construction de son projet professionnel fait partie du bloc de compétences et de connaissances n°4 intitulé « Agir pour son développement professionnel tout au long de la vie ». Dans ce BCC4, plusieurs compétences sont attendues telles que « Evaluer sa pratique professionnelle », « Prendre conscience de ses appétences en vue d'orienter son exercice professionnel » ou encore « Se questionner sur sa pratique professionnelle ». Ainsi, nos axes de réflexion vont avoir pour but d'enrichir ce bloc de connaissances et compétences n°4.

Dans cette optique, le portfolio peut être un outil pertinent à mettre en place. C'est un outil pédagogique qui se matérialise sous la forme d'un dossier abritant une collection thématique de documents et permettant un processus réflexif de l'individu sur son projet au fil des années [G]. Le portfolio implique une approche globale, il « permet à son utilisateur de donner un sens à l'ensemble des événements marquants aux plans personnel et professionnel dans une optique de construction et de développement de l'identité professionnelle » [H].

On dénombre trois types de portfolio, mais celui qui nous intéresse est le portfolio d'apprentissage, appelé aussi portfolio de progression. Il a pour but de déposer régulièrement les différentes réalisations qui sont significatives pour l'étudiant. Il permet de suivre le cheminement de l'apprenant, de l'aider à prendre conscience de ses apprentissages, d'apprendre à s'autoévaluer [G]. Dans notre cas, un portfolio est enrichi tout au long des études et donne des informations aux étudiants sur le parcours professionnel.

Les pistes de réflexion présentées ci-dessous sont des propositions faites afin de développer le contenu du BCC4 dans un futur proche. Les axes de réflexion sont au nombre de cinq et s'articulent comme suit :

- Informer sur le parcours recherche et les carrières hospitalo-universitaires
- Informer l'étudiant sur le concours de l'internat
- Informer l'étudiant sur les autres formes d'exercice
- Informer l'étudiant sur les formations complémentaires après obtention du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire
- Informer l'étudiant sur les modalités d'exercice en ville

Informer sur le parcours recherche et les carrières hospitalo-universitaires

Cet axe concerne toutes les promotions, de l'étudiant en 2^{ème} année à l'étudiant en 6^{ème} année. Apporter aux étudiants des informations sur les possibilités de formations durant le cursus odontologique apparaît nécessaire, d'autant que la formation par master peut commencer dès la 2^{ème} année d'étude. L'UFR3S a édité des vidéos en début d'année 2024 dans le cadre de ses animations scientifiques hebdomadaires intitulées « Save your fridays », dont le but est de valoriser la recherche et de communiquer sur les avancées en biologie-santé du bureau de la recherche lillois. Il s'agit de vidéos issues de webinaires ayant eu lieu le 2 février 2024 avec des présentations de chacun des quatre masters proposés dans des buts de mise en avant de la recherche et d'aide au choix d'un master pour les étudiants.. Les vidéos synthétisent toutes les informations nécessaires concernant ces masters : comment y accéder, l'organisation du master, le contenu de l'enseignement, pour quels débouchés potentiels. Ces vidéos sont accessibles via le lien suivant : <http://ufr3s.univ-lille.fr/recherche/actualites/save-your-fridays>. On pourrait partager ces vidéos aux étudiants lors des pré-rentrees de l'année universitaire 2024-2025 afin de mettre en avant ces formations et d'informer les étudiants.

Informer l'étudiant sur le parcours de l'internat

Cet axe s'orienterait vers les étudiants à partir du second cycle, dès le début de la 4^{ème} année d'études. Le concours de l'internat se présentant en 5^{ème} et/ou 6^{ème} année, l'information sur cette voie doit être fournie en amont sans être donnée trop tôt à des étudiants encore en découverte des matières fondamentales en odontologie. Deux des étudiants interrogés lors de l'enquête précisaient que le moment opportun était selon eux la 4^{ème} année, « *au moment de la transition entre les années pré-cliniques et cliniques* » (intervenant n°1). L'idée est d'apporter des informations sur l'internat de plusieurs façons : soit en créant des échanges entre anciens internes et étudiants de début de 4^{ème} année par des conférences notamment, des rencontres, forums ; soit de favoriser les interactions entre étudiants internes comme c'est déjà le cas actuellement via la supervision des étudiants de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^e année par les internes dans l'unité fonctionnelle des urgences dentaires par exemple. Durant l'enquête l'intervenant n°2 a déclaré avoir « *dû se renseigner beaucoup par lui-même et demander aux étudiants des années supérieures [des informations]* », c'est donc un échange qui est sollicité par les étudiants.

Informer l'étudiant sur les autres formes d'exercice

Cet axe viserait les étudiants en 4^{ème} et 5^{ème} année. Selon les étudiants interrogés 2, 3, 5 et 8, la « *4^{ème} année est le moment pertinent du cursus pour être informé sur les possibilités d'exercice* » selon l'intervenant n°2, d'autres préféreraient une information en 5^{ème} année (intervenants 1,4, 6, et 7) car c'est « *la fin des études qui approche et le début de l'exercice en cabinet* » (étudiant n°6). Différents supports de communication peuvent être utilisés pour permettre aux étudiants de découvrir d'autres formes d'exercice : des interviews, des vidéos supports en accès libre, ou encore l'organisation de forums permettant des échanges et des questions/réponses.

Ce thème a déjà été abordé et différents supports existent :

- Diaporama d'un enseignement dispensé en 2^{ème} année : La place de la prévention en France

- « Développement professionnel du chirurgien-dentiste » , photocopié mis en ligne sur la plateforme Moodle par le Dr Bedez suite à son enseignement dispensé aux étudiants de tous niveaux (2^{ème} à 6^{ème} année).

- La thèse de J.Pierchon soutenue en 2022, intitulée « Création d'une capsule vidéo présentant la PASS de Calais pour sensibiliser les étudiants à l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes en situation de précarité »³

- Une thèse est en cours de rédaction sur l'exercice carcéral, dirigée par le Dr Quennesson.

Il peut être envisageable de poster sur Moodle en accès libre pour les étudiants des articles d'interview de praticiens ayant des parcours atypiques. Pour exemple, dans *La Lettre*, mensuel édité par l'Ordre National des Chirurgiens-dentistes, une tribune est donnée en fin de revue. A titre d'exemple, dans *La Lettre* des mois de janvier-février 2024 (n°211), la tribune concerne Philippe Rocher, chirurgien-dentiste, membre du groupe d'experts auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire. Les numéros de *La Lettre* sont disponibles en téléchargement sur le site : www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr.

Informer l'étudiant sur les formations complémentaires post diplôme

Cet axe de réflexion s'adresserait aux étudiants en fin de cursus et a pour but d'apporter les informations nécessaires sur les formations possibles après la formation initiale : CES, DU, DIU, AUEC et également sur les obligations de développement professionnel continu (DPC). Les différentes formations seraient présentées sous forme de présentations avec différents intervenants ou encore des fiches pratiques sur chaque type de formation. Sur les fiches pratiques, les informations nécessaires seraient regroupées (pré-requis, organisation de la formation, contenu de l'enseignement) afin que l'étudiant dispose d'une information complète synthétisée sur un support unique.

³ La thèse est disponible en ligne sur : <https://pepite.univ-lille.fr/ori-oai-search/notice/view/univ-lille-37773>

Informer l'étudiant sur les modalités d'exercice en ville et les structures existantes

Cet axe viserait les étudiants dès la 5^{ème} année. Il s'agirait d'informer les étudiants en fin d'études sur l'exercice en ville et les structures d'activité : les types de contrats possibles, les obligations du praticien diplômé, l'aspect organisationnel du cabinet dentaire, les différentes structures d'exercice possibles.

Pour ce faire, l'Ordre fait plusieurs interventions aux étudiants en 6^{ème} année avec une présentation des actions de l'Ordre et ses branches (nationale, régionale, départementale), une présentation de l'exercice étudiant et des démarches obligatoires lors de l'insertion dans la vie professionnelle. Une présentation des maisons de santé pluriprofessionnelles est également faite, ainsi qu'une intervention par un technicien dentaire présentant l'organisation des locaux du cabinet dentaire. Une présentation d'ImPACTS (Immersion pluriprofessionnelle pour l'attractivité des territoires de santé), dispositif mis en place au sein de l'UFR3S, est faite aux étudiants. Partant de la volonté de lutter contre les disparités territoriales d'accès aux soins, le projet est d'envoyer des étudiants d'odontologie, médecine et pharmacie ensemble sur des territoires ayant une moindre offre de soins pour créer des échanges avec les professionnels sur place, avec pour objectif de relancer l'attractivité dans ces territoires.

Il serait intéressant de fournir une documentation exhaustive sur la plateforme pédagogique de l'université à l'étudiant, comprenant les différents types de contrat et les différentes structures d'exercice possibles.

Conclusion

Le métier de chirurgien-dentiste offre beaucoup de perspectives et la carte mentale réalisée permet de visualiser l'éventail de carrières possibles. Si la majorité des praticiens orientent leur choix de carrière vers une pratique clinique, d'autres choisissent de s'investir pour la recherche, l'industrie, le conseil, l'expertise ou encore le travail en institution.

Ce travail permet de mieux comprendre les défis liés à l'intégration du projet professionnel de l'étudiant durant son cursus universitaire et permet d'appréhender les moyens de communication au fil des années d'études pour mieux les utiliser. La réflexion faite sur l'enseignement par blocs de compétences et connaissances offre une base de travail sur laquelle s'appuyer dans un futur proche. Cette dernière sera utile pour mettre en place une formation incluant tous les aspects du métier de chirurgien-dentiste et abordant toutes les voies professionnelles s'offrant au chirurgien-dentiste diplômé.

Il pourra être intéressant de réaliser un travail rétrospectif dans quelques années pour offrir un regard critique sur les enseignements mis en place notamment par l'étude du portfolio réalisé par les étudiants.

Références bibliographiques

[A] Archab-Chirani R, Garcia R, Nicolas E, Millet P. Etudes d'odontologie et réformes universitaires. In : Etudes de santé Le temps des réformes. 2021. p. 299-308. (Hors Collection).

[B] Ordre national des chirurgiens-dentistes. Rapport Accès aux soins bucco-dentaires. 2017 p. 41-43

[C] Observatoire national de la démographie et des professions de santé. Démographie des chirurgiens-dentistes. État des lieux et perspectives. 2021 nov p.70.

[D] Régnard D. Apports pédagogiques de l'utilisation de la carte heuristique en classe. 2010;(158): p.215-222.

[E] Combessie JC. La méthode en sociologie. La Découverte. 2007. 128 p.

[F] Imbert G. L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. In: Recherches en soins infirmiers. 2010. p.23-34

[G] Deve V, Gagnayre R, D'Ivernois JF. Le portfolio : définitions et perspectives pédagogiques. In : Education du patient et enjeux de santé. 2009;27(1): p.13-23.

[H] Gusew A., Berteau G, Chapitre 8 : Le portfolio. In : Accompagner des étudiants. De Boeck Supérieur; 2010. p.223-246

Références internet

1. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Calendrier de la réforme des études de santé [En ligne] Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/calendrier-de-la-reforme-des-etudes-de-sante-50954> [consulté le 5 février 2024]
2. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pourquoi réformer les études de santé? [En ligne] Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/pourquoi-reformer-les-etudes-de-sante-50930> [consulté le 5 février 2024]
3. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le parcours d'accès spécifique santé (PASS) et la licence « accès santé » (LAS) [En

- ligne] Disponible sur :
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-parcours-d-acces-specifique-sante-pass-et-la-licence-acces-sante-las-50951> [consulté le 9 février 2024]
4. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le gouvernement annonce la création de 8 nouveaux sites universitaires de formation en odontologie à partir de 2022 [En ligne]. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-gouvernement-annonce-la-creation-de-8-nouveaux-sites-universitaires-de-formation-en-odontologie-82477> [consulté le 9 février 2024]
 5. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Titres et diplômes [En ligne]. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/22/Hebdo31/ESRS2220085A.htm> [consulté le 9 février 2024]
 6. Légifrance. Article 1 - Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire [En ligne] Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000039331449 [consulté le 9 février 2024]
 7. Ordre National des Chirugiens-Dentistes. Organisation des études et programme de formation [En ligne]. Disponible sur : <https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/pour-letudiant/organisation-des-etudes-et-programme-de-formation/> [consulté le 11 février 2024]
 8. Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire. Organisation des études. [En ligne] Disponible sur : <https://www.unecd.com/schema-des-etudes/> [consulté le 22 mars 2024]
 9. Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Diplômes d'études spécialisées en odontologie [En ligne] Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/bo/2011/19/esrs1108890a.htm> [consulté le 22 mars 2024]
 10. L'Information Dentaire. Réforme du 3e cycle en science odontologiques. 2019 [En ligne] Disponible sur : <https://www.information-dentaire.fr/formations/reforme-du-3e-cycle-en-science-odontologiques/> [consulté le 9 avril 2024]
 11. UFR3S Université de Lille. Save your Fridays [En ligne] Disponible sur : <https://ufr3s.univ-lille.fr/recherche/actualites/save-your-fridays> [consulté le 9 avril 2024]
 12. UFR des sciences de santé – université de Bourgogne. École INSERM Liliane Bettencourt [En ligne]. Disponible sur : <https://sante.u-bourgogne.fr/ecole-inserm> [consulté le 9 avril 2024]

13. Université de Lorraine. Odonto plus fp [En ligne] Disponible sur : <https://odonto.univ-lorraine.fr/content/odonto-plus-fp> [consulté le 9 avril 2024]
14. Légifrance. Article R4127-214 - Code de la santé publique [En ligne]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006913014/2018-02-11 [consulté le 9 avril 2024]
15. Légifrance. Décret n°2006-652 du 2 juin 2006 relatif à la formation continue odontologique et modifiant la quatrième partie du code de la santé publique (dispositions réglementaires). [En ligne] Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000609510?r=HkcmPyB0UE> [consulté le 12 avril 2024]
16. Agence DPC. Le DPC [En ligne] Disponible sur: <https://www.agencedpc.fr/le-dpc-en-pratique> [consulté le 12 avril 2024]
17. Agence DPC. L'Agence [En ligne] Disponible sur: <https://www.agencedpc.fr/l-agence> [consulté le 12 avril 2024]
18. Union dentaire. Qu'est-ce que le DPC ? [En ligne] Disponible sur: <https://www.union-dentaire.com/actualite/quest-ce-que-le-dpc-4911/> [consulté le 12 avril 2024]
19. Union dentaire. Les formations obligatoires du chirurgien-dentiste [En ligne] Disponible sur: <https://www.union-dentaire.com/actualite/les-formationen-obligatoires-du-chirurgien-dentiste-5042/> [consulté le 13 avril 2024]
20. Ameli. Bon usage du cone beam [En ligne] Disponible sur: <https://www.ameli.fr/lille-douai/chirurgien-dentiste/exercice-liberal/prescription-prise-charge/regles-prescription-formalites/renforcer-bon-usage-cone-beam-odontostomatologie> [consulté le 13 avril 2024]
21. Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire [En ligne] Disponible sur: <https://www.education.gouv.fr/bo/2010/31/esrs1000291a.html> [consulté le 13 avril 2024]
22. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire – Modifications [En ligne] Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/12/Hebdo14/ESRS1200095A.htm> [consulté le 13 avril 2024]
23. Légifrance. Article L613-2 - Code de l'éducation [En ligne] Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027747939/ [consulté le 13 avril 2024]

24. Ordre National des Chirurgiens-Dentistes. Spécialités en odontologie [En ligne] Disponible sur: <https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/pour-le-chirurgien-dentiste/specialites-en-odontologie/> [consulté le 13 avril 2024]
25. Ordre national des chirurgiens-dentistes. Cartographie publique [En ligne] Disponible sur : <https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/cartographie/> [consulté le 13 avril 2024]
26. L'Information Dentaire. Démographie : les chirurgiens-dentistes, une profession qui rajeunit, se féminise et se « salarise » [En ligne] 2021 Disponible sur : <https://www.information-dentaire.fr/actualites/demographie-les-chirurgiens-dentistes-une-profession-qui-rajeunit-se-feminise-et-se-salarise/> [consulté le 13 avril 2024]
27. Académie nationale de médecine. Rapport 17-05. Précarité, pauvreté et santé [En ligne] Disponible sur : <https://www.academie-medecine.fr/precarite-pauvrete-et-sante/> [consulté le 15 avril 2024]
28. Centre national de gestion (2022) Denépoux K. Devenir Praticien hospitalier [En ligne] Disponible sur : <https://www.cng.sante.fr/praticiens-hospitaliers-hospitalo-universitaire/devenir-ph-hu> [consulté le 15 avril 2024]
29. Légifrance. Article 45 - Décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires [En ligne] Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000044488571 [consulté le 15 avril 2024]
30. Légifrance. Article 61 - Décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires [En ligne] Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000044491600/2021-12-16 [consulté le 15 avril 2024]
31. Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Maisons de santé pluriprofessionnelles [En ligne] Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/maisons-sante-pluriprofessionnelles> [consulté le 11 avril 2024]
32. Université de Paris. DU Expertise en médecine dentaire [En ligne] 2024 Disponible sur : <https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-du-diu-1/sciences-technologies-sante-STS/du-expertise-en-medecine-dentaire-KFGRR7PC.html> [consulté le 15 avril 2024]
33. Université de Nantes. Derouet D. DU Pratiques expertales en odontologie légale : formation diplômante proposée par le service Formation Continue du Pôle Santé de Nantes Université [En ligne] Disponible sur : <https://odontologie.univ-nantes.fr/du-pratiques-expertales-en-odontologie-legale> [consulté le 15 avril 2024]
34. Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Quelles formations pour être Conseiller en Radioprotection (CRP) ? [En ligne] Disponible sur :

<https://www.irsn.fr/savoir-comprendre/environnement/quelles-formations-pour-etre-conseiller-radioprotection-crp> [consulté le 13 avril 2024]

35. Ministère des Armées. Les fiches métiers du SSA. 2022 [En ligne] Disponible sur : <https://www.defense.gouv.fr/sante/recrutement/fiches-metiers-du-ssa> [consulté le 13 avril 2024]
36. Haute autorité de santé. Contribuer aux travaux de la HAS [En ligne] Disponible sur : https://www.has-sante.fr/jcms/r_1482317/fr/contribuer-aux-travaux-de-la-has [consulté le 16 avril 2024]
37. Ordre national des chirurgiens-dentistes. Un Ordre : une histoire [En ligne] Disponible sur : <https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/decouvrir-lordre/un-ordre-une-histoire/> [consulté le 20 avril 2024]
38. URPS chirurgiens-dentistes Hauts-de-France. Présentation [En ligne] Disponible sur : <https://urpscd-hdf.fr/presentation> [consulté le 16 avril 2024]
39. L'Information Dentaire. Gardon-Mollard G. ReCOL, un réseau de recherche clinique pour les praticiens qui exercent en cabinet. 2022 [En ligne] Disponible sur : <https://www.information-dentaire.fr/editoriaux/recol-un-reseau-de-recherche-clinique-pour-les-praticiens-qui-exercent-en-cabinet/> [consulté le 20 avril 2024]
40. UFR3S université de Lille. Recherche [En ligne] Disponible sur : <https://ufr3s.univ-lille.fr/odontologie/recherche> [consulté le 10 mai 2024]
41. L'Etudiant. Mermilliod C. Odontologie : le point sur la création des huit facs annoncées pour la rentrée 2022 [En ligne] Disponible sur : <https://www.letudiant.fr/etudes/medecine-sante/odontologie-le-point-sur-la-creation-des-8-facs-annoncees-pour-la-rentree-2022.html> [consulté le 13 avril 2024]

Tables des illustrations

Figures

Figure 1: Carte représentant la répartition des UFR odontologiques en France [41].....	18
Figure 2: Graphique présentant les carrières hospitalo-universitaires (source personnelle).....	30
Figure 3: Carte mentale autour du projet professionnel (source personnelle)...	36
Figure 4: Synthèse des réponses des étudiants concernant le projet professionnel (source personnelle).....	42
Figure 5: Histogramme des supports de communication souhaités concernant le projet professionnel (source personnelle).....	44

Tableaux

Tableau 1 : Effectif et répartition des chirurgiens-dentistes en fonction des structures d'exercice - Evolution 2013-2021 [C].....	31
--	----

Annexes

Annexe 1: Guide d'entretien

Tout d'abord, je vous remercie d'avoir accepté de participer à cet entretien et de répondre à mes questions dans le cadre de ma thèse.

Le but de cet entretien est de vous donner la parole afin de recueillir votre perception du projet professionnel et la façon de l'aborder durant les études odontologiques. Pour cela, j'ai préparé un guide d'entretien que nous allons suivre. N'hésitez pas à me demander de reformuler si une question vous semble peu claire.

Cet entretien sera enregistré afin de me permettre le recueil et l'analyse des informations. Donnez-vous votre accord pour cet enregistrement ?

I - Profil

Pour commencer, j'aimerais avoir quelques informations vous concernant.

1) Êtes-vous un homme / une femme ?

2) Quel âge avez-vous ?

3) En quelle année d'études êtes-vous actuellement ?

4) Où effectuez-vous votre stage clinique ?

5) 5a) Êtes-vous investi dans la vie universitaire ?

5b) Si la réponse est oui, sous quelle forme ? (ACECDL, UNECD, autre)

6) Avez-vous déjà songé à faire un master ou un double cursus et lequel ?
Le faites-vous actuellement et/ou l'avez-vous déjà fait ?

7) Quel est votre projet professionnel à court et à moyen terme ?

II - Vision de la vie professionnelle

Nous allons à présent nous centrer sur votre vision de la vie professionnelle.

8) 8a) Pensez-vous être suffisamment informé sur la vie professionnelle ?

8b) Selon vous, quels sont les débouchés après les études odontologiques ?

Retranscription des réponses sous la forme d'une carte mentale

III - Intégration du projet professionnel durant le cursus

Enfin, j'aimerais avoir votre ressenti sur la façon dont peut être intégré le projet professionnel lors de la formation initiale .

9) À quel moment auriez-vous aimé être informé sur le projet professionnel durant vos études ?

10) Sous quelle(s) forme(s) auriez-vous souhaité être informé sur le projet professionnel durant vos études ?

11) Souhaitez-vous ajouter autre chose ?

Si non, notre entretien est terminé.

Je vous remercie pour votre participation à cet entretien.

Annexe 2 : Lettre d'informations aux participants à l'étude

Bonjour,

Je suis Sophie Suire, étudiante à la faculté d'odontologie de Lille. Dans le cadre de ma thèse, je souhaite réaliser un entretien semi dirigé sur le projet professionnel des étudiants durant les études odontologiques. Il s'agit d'une recherche scientifique ayant pour but d'étudier la vision des étudiants et leur ressenti concernant le projet professionnel. Si vous le souhaitez, je vous propose de participer à l'étude. Pour y répondre, vous devez être en 5^{ème} année, 6^{ème} année ou en cours de rédaction de thèse.

Votre participation à l'étude est facultative. Vous pouvez mettre fin à votre participation à tout moment.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits d'accès, rectifications, effacement et d'opposition sur les données vous concernant.

Pour assurer une sécurité optimale, ces données vous concernant seront traitées dans la plus grande confidentialité et ne seront pas conservées au-delà de la soutenance de la thèse.

Cette étude fait l'objet d'une déclaration portant le n°2024-003 au registre des traitements de l'Université de Lille.

Pour toute demande, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@univ-lille.fr.

Sans réponse de la part du DPO, vous pouvez formuler une réclamation auprès de la CNIL.

Pour accéder aux résultats scientifiques de l'étude, vous pouvez me contacter à l'adresse suivante : sophie.suire.etu@univ-lille.fr.

Merci à vous pour votre participation !

Sophie Suire

Annexe 3 : Attestation de déclaration par le délégué à la protection des données



RÉCÉPISSÉ ATTESTATION DE DÉCLARATION

Délégué à la protection des données (DPO) Jean-Luc TESSIER

Responsable administrative Yasmine GUEMRA

La délivrance de ce récépissé atteste que vous avez transmis au délégué à la protection des données un dossier de déclaration formellement complet. Vous pouvez désormais mettre en œuvre votre traitement dans le strict respect des mesures qui ont été élaborées avec le DPO et qui figurent sur votre déclaration.

Toute modification doit être signalée dans les plus brefs délais: dpo@univ-lille.fr

Responsable du traitement

Nom : Université de Lille	SIREN : 130 029 754 00012
Adresse : 42 Rue Paul Duez 590000 - LILLE	Code NAF : 8542Z Tél. : +33 (0) 3 62 26 90 00

Traitement déclaré

Intitulé : Le projet professionnel durant les études odontologiques
Référence Registre DPO : 2024-003
Responsable scientifique : Mme Charlotte PRUVOST Interlocuteur (s) : Mme Sophie SUIRE

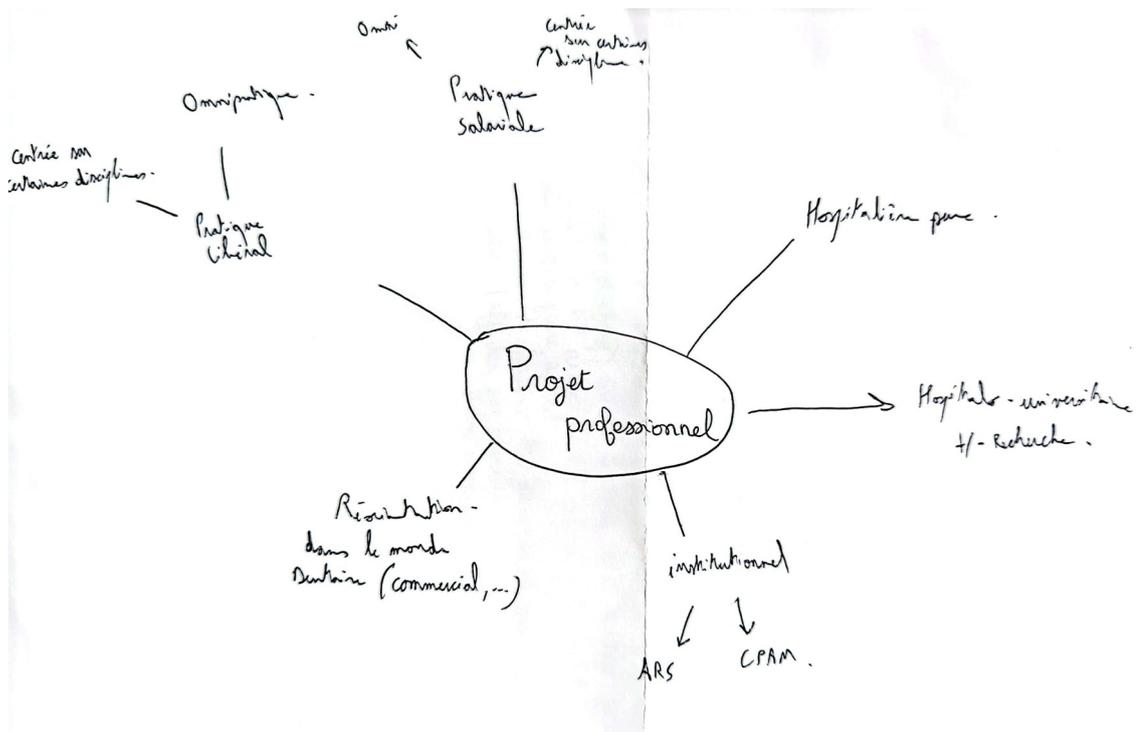
Fait à Lille,

Le 12 janvier 2024

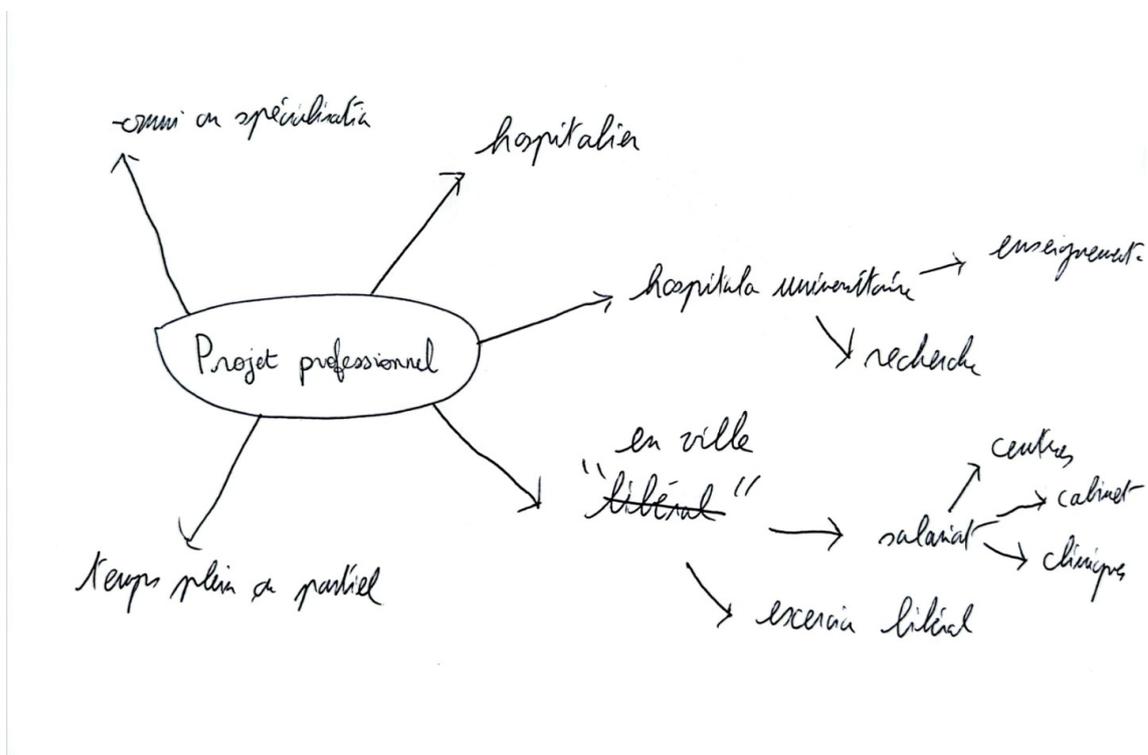
Jean-Luc TESSIER

Délégué à la Protection des Données

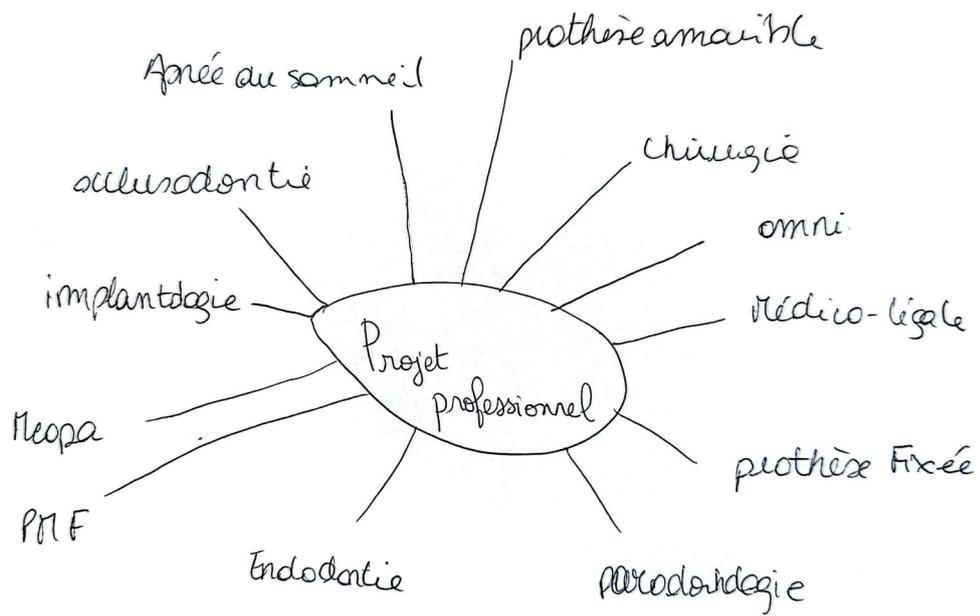
Annexe 4 : Cartes mentales produites par les participants à l'étude



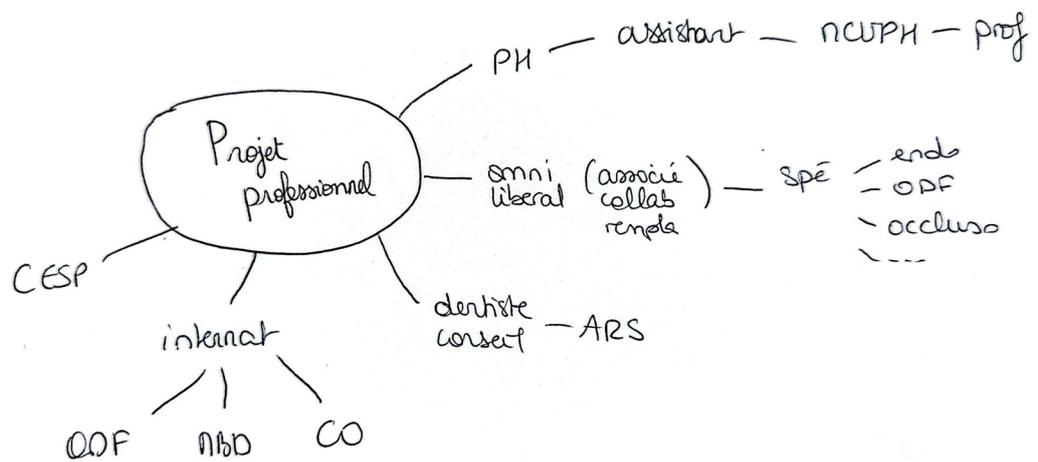
Carte mentale n°1



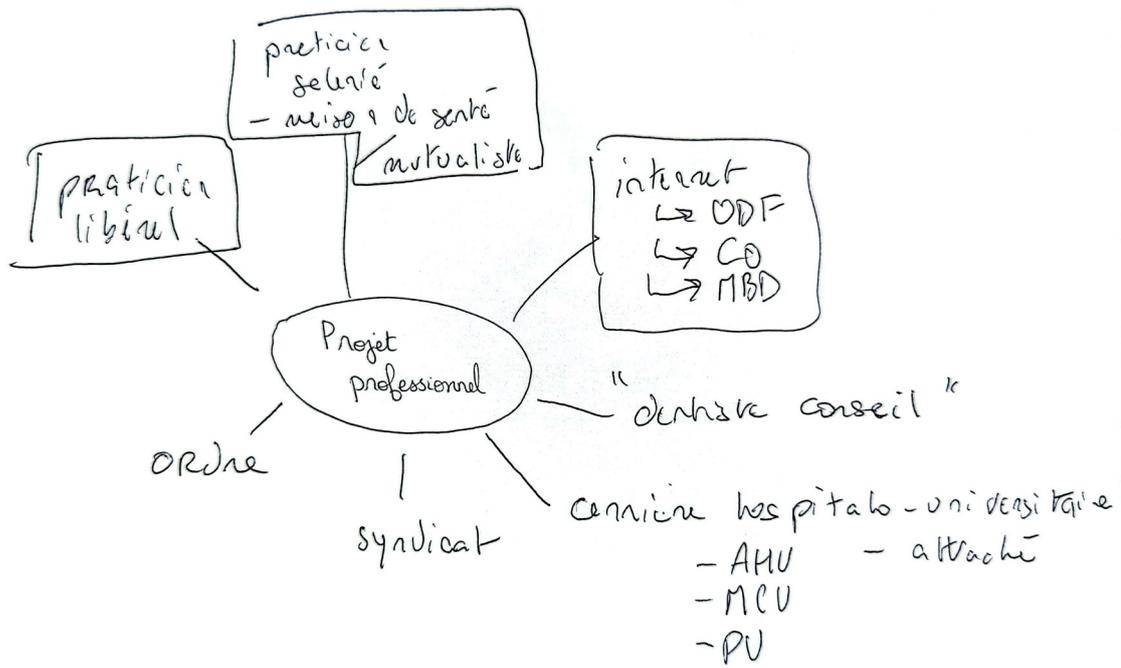
Carte mentale n°2



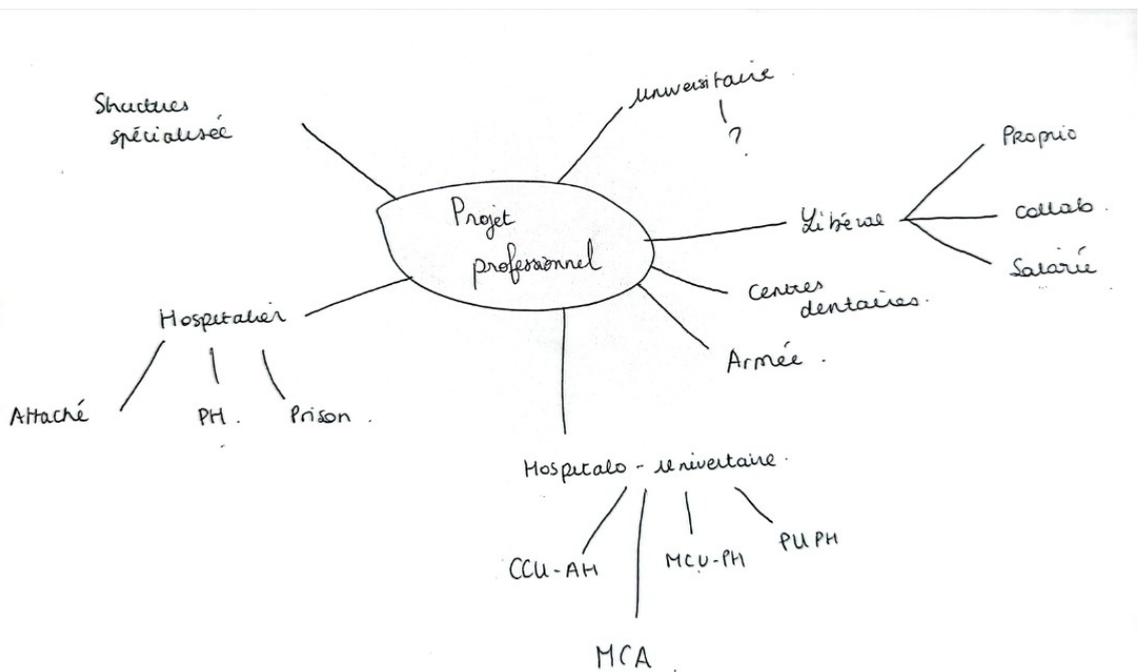
Carte mentale n°3



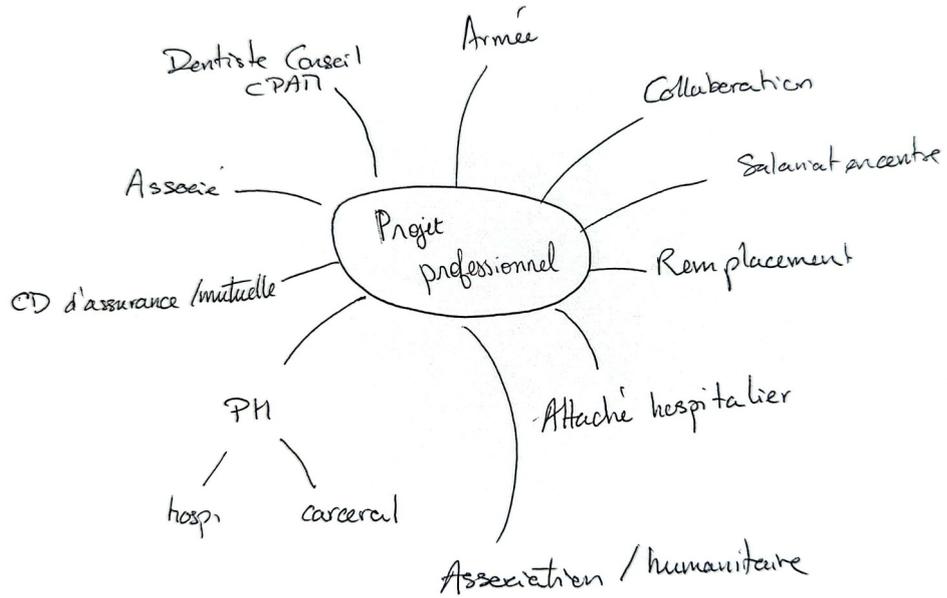
Carte mentale n°4



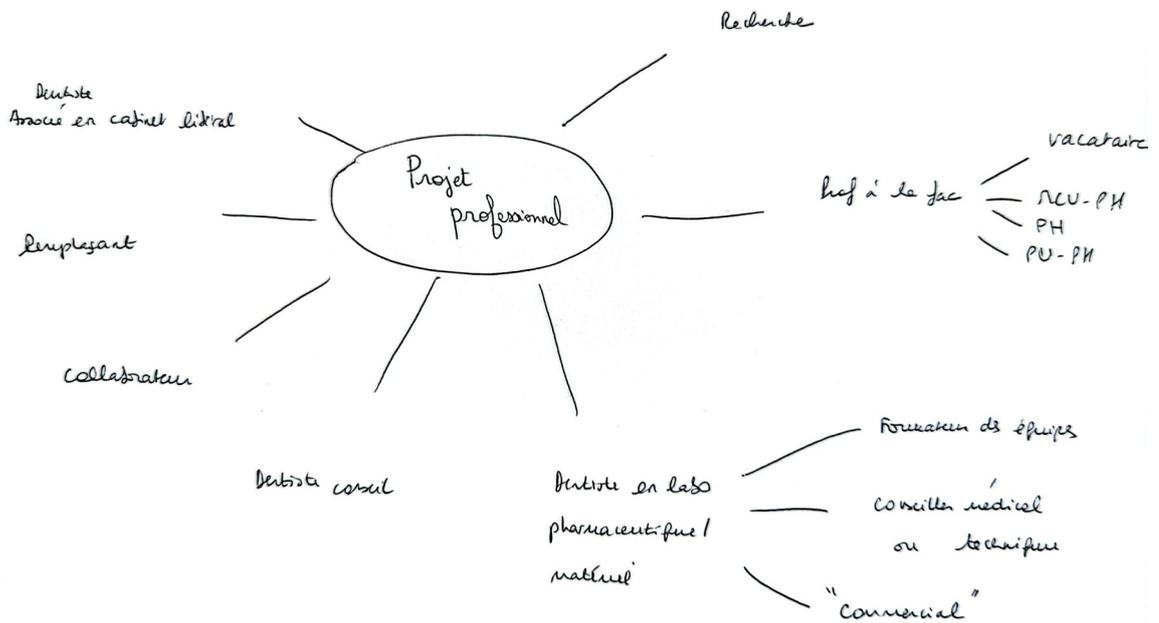
Carte mentale n°5



Carte mentale n°6



Carte mentale n°7



Carte mentale n°8

Comment guider l'étudiant dans la construction de son projet professionnel ?
SUIRE Sophie. - p. 66 : ill. 6 ; réf. 49.

Domaines : Santé publique

Mots clés Rameau : *Projet professionnel, carrière, outils pédagogiques*

Mots clés FmeSH : *Projet professionnel, carrière, outils pédagogiques*

Le projet professionnel du chirurgien-dentiste se crée et s'enrichit au fil des années d'études. Si la plupart des praticiens en France pratique un exercice de la chirurgie-dentaire en libéral, il existe un large éventail d'orientations de carrière qui ne soit pas forcément centré sur la pratique clinique pure. Cette thèse s'attache à présenter les choix de carrière s'offrant aux étudiants. Une enquête qualitative par entretiens est menée pour connaître la vision des étudiants concernant la vie professionnelle et la façon dont est intégré le projet professionnel durant le cursus universitaire. Ce travail apporte des pistes de réflexion pour guider au mieux l'étudiant dans la construction de son projet professionnel durant ses années d'études.

JURY :

Président : Monsieur le Professeur Philippe BOITELLE

Assesseurs : Madame le Docteur Céline CATTEAU

Monsieur le Docteur Maxime BEDEZ

Madame le Docteur Charlotte PRUVOST